

Abonnement : à l'étranger : \$6.00.  
au Canada : \$4.00.  
Téléphones : Rédaction 651.  
Administration et Librairie, 457.  
Le seul quotidien français au nord et à l'est de Québec.

# LE PROGRES DU SAGUENAY

POUR UN TAXI LUXUEUX  
TELEPHONEZ  
No 500

Le "PROGRES" est le premier journal à vous apporter 100% des nouvelles régionales et 90% des nouvelles étrangères

Vol. XL—No 77

Chicoutimi, VENDREDI, 1er AVRIL 1927

Organe indépendant des comités de Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix et Saguenay

## M. C. HOUDE EST RAPPELE NOMINATIVEMENT A L'ORDRE

### LES PREROGATIVES DU GOUVERNEUR GENERAL

M. Cahan continue le débat sur le rapport de la conférence impériale et l'amendement Guthrie.

#### NOTRE CONSTITUTION

### ON PARLE DU LABRADOR A LA LEGISLATURE

L'opposition demande des renseignements sur des propositions de vente.

#### TROP RECENT

Québec, 31. — (De notre correspondant). — L'assemblée législative a eu une nouvelle séance hier midi à onze heures et demie, et a adopté, sans discussion, le rapport du comité des comptes publics, puis l'hon. M. Caron, Ministre de l'Agriculture, proteste contre un article du "Bulletin des agriculteurs" qui commente une entrevue que la "Gazette" lui attribue.

Il n'a jamais donné d'entrevue à la Gazette et a jamais dit que l'embargo sur le lait et la crème, était une bonne leçon pour les cultivateurs. Le Dr Bouthilliers, député de St-Jean, propose alors un amendement au sujet de la loi médicale de Québec. Cette loi, telle qu'adoptée au conseil législatif, permet l'appel aux tribunaux civils des décisions disciplinaires du Collège des Médecins.

Par son amendement, M. Bouthilliers fait disparaître cet appel et place tous les corps professionnels. Le Dr Beaudoin, député de St-Jacques et l'hon. L.-A. Taschereau, premier ministre, appuient cet amendement. Il y aura encore un appel mais simplement par certiorari et non sur une question de fait. L'amendement est adopté unanimement par la Chambre.

L'hon. M. Taschereau, continuant ensuite le débat sur la question des appels au Conseil Privé, félicite M. Thériault pour le travail qu'il a présenté. Il ne peut partager cependant entièrement l'opinion de M. Thériault et croit bien que celui-ci avait bien plus pour but de soumettre cette question à l'attention publique, que de vouloir abolir radicalement les appels au Conseil Privé.

S'il y a eu des cas où les appels au Conseil Privé nous ont été malheureux, spécialement dans les questions de frontières, d'autres parti il est arrivé des causes où nous fumes plus heureux.

M. Taschereau cite les jugements sur nos pêcheries, sur les rives et du lit des rivières, sur les réserves de sauvages aussi, les jugements sur les compagnies incorporées dans les provinces, sur le champ d'action des compagnies d'assurance, sur la cause des successions. Il cite aussi la cause des licences pour la vente des alcools, dans ces causes, les droits des provinces ont été préservés et bien établis. Nous sommes sujets britanniques de par la volonté d'une autorité supérieure à la nôtre.

M. Taschereau déclare qu'il espère que nous le resterons encore longtemps quoiqu'en puisse penser M. Bourassa.

#### UN PRIVILEGE

Il explique que c'est un privilège britannique de pouvoir porter la cause de tout sujet jusqu'aux pieds du Souverain. Pourquoi le Canada se priverait-il de ce privilège.

M. Taschereau croit qu'il sera sage de conserver les appels au Conseil Privé surtout dans les questions constitutionnelles, quant aux questions privées, il serait peut-être sage aussi pour le Conseil Privé de les limiter le plus possible.

Le premier ministre affirme que nous avons intérêt dans la province, à conserver le Conseil Privé pour la protection de nos droits, de nos traditions, de nos lois françaises. Il y a bien la Cour Suprême, mais M. Taschereau rappelle qu'à Ottawa on

### L'EPIDEMIE A L'ORDRE DU JOUR A OTTAWA HIER

L'embargo décourage les cultivateurs canadiens affectés.

Ottawa, Ont., 1. — (De notre correspondant). — Le rapport de M. Georges Gonthier, auditeur-général a été remis, sur la demande faite en chambre, hier après-midi, par l'hon. M. James A. Robb, ministres des finances, au comité des comptes publics.

Il y a au moins un mois, que ce la aurait dû être fait, fait remarquer M. Guthrie, chef de l'opposition. C'est vrai, ajoute le ministre des finances, et je croyais que c'était déjà fait.

#### RIEN DE NEUF

Il n'y a rien de neuf encore au sujet de la question de la diversion des eaux des grands lacs par le système d'égoût de Chicago.

C'est ce qu'a dit en chambre hier après-midi, l'hon. Stewart, ministre de l'Intérieur, en réponse à une question qui lui posait ce propos l'hon. Dr Manion.

Le ministre ajoutait, qu'à la conférence de Washington, le Gouvernement fédéral a suivi de très près tous les détails des discussions. Qui y représentait le Gouvernement? Demande le chef de l'opposition.

— M. Cory, sous-ministre de l'Intérieur.

— L'affaire n'est-elle pas assez importante pour que le Gouvernement se fasse représenter par un avocat? — Cela n'était pas nécessaire, a-t-il répondu.

D'ailleurs un rapport complet de toute cette conférence a été présenté au Gouvernement canadien.

#### L'EPIDEMIE

Il s'est agi encore une fois, en Chambre, hier, de l'épidémie de fièvre typhoïde de Montréal.

Le député Letellier, Compton, a en effet averti le Gouvernement que l'embargo américain sur le lait et la crème décourage les cultivateurs canadiens affectés. Il demande au Gouvernement s'il a reçu des renseignements nouveaux sur l'attitude du gouvernement de Washington en cette affaire.

L'hon. Motherwell, ministre de l'Agriculture, a répondu que le Gouvernement reste toujours en relations étroites avec les autorités d'hygiène du Québec et de l'Ontario. Il continue aussi de faire des instances auprès des Etats-Unis pour faire lever cet embargo dans les sections absolument étrangères au marché de Montréal et dans lesquelles il n'y a aucun cas de typhoïde.

Pour le moment il n'y a pas de changement à la situation.

Ottawa, Ont., 1. — C'est aujourd'hui, premier avril, que commence la nouvelle année financière du Gouvernement fédéral. Pour procurer au pays les sommes nécessaires pour l'administration de nos affaires, le juge Anglin s'est rendu au Sénat pour donner l'assentiment royal à un grand nombre de bills des subsides.

Les ministères mettent, à présent, la dernière main à leurs rapports annuels.

Le premier ministre a encore déclaré en cette chambre mardi dernier qu'il avait alors conseillé à son Excellence de prendre conseil auprès de sir Robert Borden, ancien premier ministre du Canada. Quels cris s'élevèrent en chambre, si on avait su que le Gouverneur-Général, pour se guider dans les questions constitutionnelles, aurait pris la peine de consulter un ancien chef de l'opposition, s'est écrié M. Cahan. Le député de St-Laurent-St-Georges a bîamé le premier ministre pour n'avoir pas eu le courage de mettre la chambre au courant des faits entiers. Maintenant, quand il se vante d'avoir reçu de l'électorat, une approbation chaleureuse pour sa chevalerie, il se trompe étrangement. Jamais dissolution ne fut accordée pendant qu'une motion de censure était sur le point d'être votée. Aucun ministre ne peut dissoudre un tribunal tant que son sort n'est pas décidé.

Si on laisse le premier ministre continuer d'agir de la sorte, c'est toute la charpente de notre constitution qui est en grave danger. Il n'a pas le droit d'empêcher l'appui de la chambre pour cette seule raison qu'il a présenté son rapport de-

Le député de Sainte-Marie refuse de retirer les insinuations faites contre certains ministres, après que l'hon. M. Perrault l'eut traité de "Mouchard". Des dépenses pour des fins d'organisation libérale et des banquets. — Un incident qui retarde la prorogation de la session.

#### LA PREMIERE FOIS DEPUIS 37 ANS

Fort heureusement Sir François Lemieux avait sanctionné le projet de loi reculant d'un an l'application de la loi des accidents du travail, car celle-ci serait venue en vigueur aujourd'hui même.

#### UNE SEANCE CE MATIN

Québec, 31. — (De notre correspondant). — M. Camilien Houde, député de Ste-Marie, a été, hier soir, rappelé nominativement à l'ordre par l'orateur de l'assemblée législative après avoir refusé à plusieurs reprises de retirer certaines paroles qu'il avait prononcées à l'adresse de certains ministres.

C'est un incident qui ne s'était pas produit depuis 37 ans à la législature de Québec, et c'est la deuxième fois depuis la Confédération qu'un tel fait se produit. Aussi en a-t-on parlé longuement dans les couloirs du parlement, après la séance. L'incident survint au moment où le comité des subsides discutait un crédit pour l'entretien des édifices publics en général. M. Houde déclara alors que des meubles avaient été payés par la province et transportés à l'appartement de Mlle Labelle, rue Shuter à Montréal, que les ministres employaient les deniers de la province pour des fins politiques et des fins d'amusement. M. Taschereau souleva un point d'ordre et sur le refus, deux fois répété de M. Houde de retirer ces paroles, le président du comité, M. Laferté, rapporta l'incident au président de la Chambre l'hon. M. Francoeur. Celui-ci, après avoir consulté les règlements, invita M. Houde à retirer ses paroles non parlementaires. Le député de Ste-Marie et l'hon. M. Perrault avait traité de "Mouchard", déclara qu'il n'avait rien à retirer.

M. l'Orateur dit alors: "M. Houde, je vous rappelle à l'ordre" l'incident en resta là pour le moment. On se demande maintenant ce qui surviendra. On prétend que l'interdiction, de la parole, qui suit automatiquement le fait qu'un député a été nommé, ne peut aller plus loin que la séance d'hier et que M. Houde pourra parler à la séance de ce matin. Cet incident a empêché, hier soir, la prorogation de la session. Heureusement que l'administrateur de la province, sir François Lemieux

avait sanctionné le projet reculant d'un an l'application de la loi des accidents du travail car celle-ci serait venue en vigueur aujourd'hui.

Des l'ouverture de la séance du soir, l'hon. M. Nicol, trésorier provincial, propose que la Chambre se forme en comité des subsides et M. St-Jacques, député d'Argenteuil, propose une motion de censure au sujet des mandats spéciaux. Cette motion est ainsi rédigée: "Cette chambre regrette de constater:

"Que, du 1er juillet 1917, au 30 juin 1926, le Gouvernement a émis des mandats spéciaux pour les montants suivants:

Pendant l'exercice 1917-18, \$1,272,660.26 (P 360 comptes) Publics;

Pendant l'exercice 1918-19, \$1,462,099.62 (P 297 comptes) Publics;

Pendant l'exercice 1919-20, \$1,751,320.75 (P 297 comptes) Publics;

Pendant l'exercice 1920-21, \$822,245.70 (P 299 comptes) Publics;

Pendant l'exercice 1921-22, \$980,126.04 (P 335 comptes) Publics;

Pendant l'exercice 1922-23, \$1,182,469.17 (P 378 comptes) Publics;

Pendant l'exercice 1923-24, \$1,427,413.63 (P 419 comptes) Publics;

Pendant l'exercice 1924-25, \$2,075,603.47 (P 145 comptes) Publics;

Soit pendant les neuf derniers exercices une somme totale de \$11,878,958.00;

Que ces \$11,878,958.00 ont servi à payer des dépenses qui étaient presque en totalité non urgentes;

Que cette pratique est contraire (Suite à la 4e page)

### INCONNUS DU GOUVERNEMENT

Québec, 1. — (Serv. Presse Canadienne). — L'honorable M. Taschereau, premier ministre de la province, sa charge lui permettant de commencer ses travaux, a répondu: "Je ne connais de telle charte détenue par ces messieurs, mais ils peuvent avoir acquis certains droits de quelque charte, ce dont je ne suis pas au courant. Si la nouvelle, contenue dans le cahélogramme, est vraie, je suis enchanté d'apprendre que des hommes si éminents s'intéressent à la province de Québec".

ce syndicat avait déjà obtenu du premier ministre de la province, sa charge lui permettant de commencer ses travaux, a répondu: "Je ne connais de telle charte détenue par ces messieurs, mais ils peuvent avoir acquis certains droits de quelque charte, ce dont je ne suis pas au courant. Si la nouvelle, contenue dans le cahélogramme, est vraie, je suis enchanté d'apprendre que des hommes si éminents s'intéressent à la province de Québec".

Le quai de Tadoussac. Par suite des conditions défavorables de ce quai, la passerelle mobile s'est ébréolée et 18 passagers ont été blessés. Le quai est la propriété du gouvernement. Les passagers ont réclamé des dommages s'élevant à \$65,000.

La Cour Suprême avait trouvé le gouvernement canadien en faute pour négligence, mais avait considérablement réduit le montant de la réclamation de la compagnie, et c'est contre cette réduction que la compagnie voulait en appeler.

En juillet 1923, le vapeur "Richelieu" de la compagnie a accosté

le quai de Tadoussac. Par suite des conditions défavorables de ce quai, la passerelle mobile s'est ébréolée et 18 passagers ont été blessés. Le quai est la propriété du gouvernement. Les passagers ont réclamé des dommages s'élevant à \$65,000.

La Cour Suprême avait trouvé le gouvernement canadien en faute pour négligence, mais avait considérablement réduit le montant de la réclamation de la compagnie, et c'est contre cette réduction que la compagnie voulait en appeler.

En juillet 1923, le vapeur "Richelieu" de la compagnie a accosté

### REQUETE RENVOYEE

Londres, 1. — (Serv. Presse Canadienne). — Le comité judiciaire du Conseil Privé a renvoyé hier la requête de la Canada Steamship Lines Limited, demandant le droit d'appeler d'un jugement de la Cour Suprême du Canada qui réduisait le montant de la réclamation de la compagnie contre le gouvernement canadien, à la suite d'un accident arrivé à Tadoussac, à l'embouchure de la rivière Saguenay, dans la province de Québec.

En juillet 1923, le vapeur "Richelieu" de la compagnie a accosté

le quai de Tadoussac. Par suite des conditions défavorables de ce quai, la passerelle mobile s'est ébréolée et 18 passagers ont été blessés. Le quai est la propriété du gouvernement. Les passagers ont réclamé des dommages s'élevant à \$65,000.

La Cour Suprême avait trouvé le gouvernement canadien en faute pour négligence, mais avait considérablement réduit le montant de la réclamation de la compagnie, et c'est contre cette réduction que la compagnie voulait en appeler.

En juillet 1923, le vapeur "Richelieu" de la compagnie a accosté

le quai de Tadoussac. Par suite des conditions défavorables de ce quai, la passerelle mobile s'est ébréolée et 18 passagers ont été blessés. Le quai est la propriété du gouvernement. Les passagers ont réclamé des dommages s'élevant à \$65,000.

La Cour Suprême avait trouvé le gouvernement canadien en faute pour négligence, mais avait considérablement réduit le montant de la réclamation de la compagnie, et c'est contre cette réduction que la compagnie voulait en appeler.

En juillet 1923, le vapeur "Richelieu" de la compagnie a accosté

le quai de Tadoussac. Par suite des conditions défavorables de ce quai, la passerelle mobile s'est ébréolée et 18 passagers ont été blessés. Le quai est la propriété du gouvernement. Les passagers ont réclamé des dommages s'élevant à \$65,000.

La Cour Suprême avait trouvé le gouvernement canadien en faute pour négligence, mais avait considérablement réduit le montant de la réclamation de la compagnie, et c'est contre cette réduction que la compagnie voulait en appeler.

En juillet 1923, le vapeur "Richelieu" de la compagnie a accosté

le quai de Tadoussac. Par suite des conditions défavorables de ce quai, la passerelle mobile s'est ébréolée et 18 passagers ont été blessés. Le quai est la propriété du gouvernement. Les passagers ont réclamé des dommages s'élevant à \$65,000.

La Cour Suprême avait trouvé le gouvernement canadien en faute pour négligence, mais avait considérablement réduit le montant de la réclamation de la compagnie, et c'est contre cette réduction que la compagnie voulait en appeler.

### LE RAPPORT DE M. GALIPEAULT A ETE ADOPTE

La dernière séance du comité des comptes publics.

#### M. DURANLEAU

Québec, 1er. — (De notre correspondant). — Au comité des comptes publics hier midi, le président, l'hon. M. Galipeault, à l'ouverture de la séance, lut un projet de rapport disant que le comité a tenu 21 séances, mentionnant le nom des témoins entendus.

M. A. Duranleau, député de Laurier, soumet que l'on devrait ajouter à ce rapport les faits suivants: L'enquête sur les sommes dépensées dans la construction des annexes au Palais de Justice; l'enquête relative aux sommes payées à Yvonne Labelle; l'enquête sur les montants payés aux journaux. M. Duranleau veut que le comité déclare que les comptes publics ne sont pas approuvés, que des sommes trop considérables ont été dépensées par le Gouvernement, etc.

M. Duranleau rappelle que le travail du comité a été laborieux et insiste pour que les paragraphes qu'il a cités, soient inscrits au rapport. Il affirme que ce rapport ne serait pas complet sans ces paragraphes.

L'hon. M. Mercier réplique que le député de Laurier n'a pas l'intention de soumettre seulement des faits. Il prétend que les paragraphes de M. Duranleau, comportent aussi des commentaires qui ne sont pas complets et représentent seulement la pensée d'un groupe des membres du comité. Il propose donc que ces paragraphes ne soient pas ajoutés au projet de rapport soumis par M. Galipeault.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

M. Duranleau veut que son amendement soit au moins inscrit au procès-verbal de la séance. Cette proposition fut rejetée par 17 à 8 et sur la même division, le comité rejette l'amendement Duranleau et adopte le rapport de M. Galipeault. Le comité est alors ajourné jusqu'à la prochaine session.

### MOTIONS DE CENSURE A L'ORDRE DU JOUR

M. Joseph Renaud demande une loi fédérale concernant la pasteurisation et l'épreuve de la tuberculine.

#### REORGANISATION COMPLETE

M. Duranleau veut que de trop fortes sommes aient été dépensées.

#### ON VOTE \$350,000

Québec, 1er avril. — (De notre correspondant). — A la séance de l'après-midi, M. Jos. Renaud, par une motion pour production de correspondance, provoque une discussion sur la pasteurisation du lait et sur la tuberculisation. M. Renaud, qui est député de Laval, affirme que les règlements ont causé des torts graves aux laitiers des environs de Montréal. Il fait allusion à la situation qui leur est faite par le fait que les cultivateurs sont obligés d'aller en Ontario acheter leurs animaux. Il n'est pas opposé à la tuberculisation des vaches, mais il voudrait que le Gouvernement provincial aide davantage les cultivateurs qui sont affectés par l'épreuve de la tuberculisation.

L'hon. M. Caron, ministre de l'Agriculture, réplique que le département est à la disposition des autorités de Montréal pour combattre l'épidémie de typhoïde de la métropole. Mais on n'a pas encore trouvé les moyens de découvrir et de combattre la typhoïde chez les bêtes mais la faute n'en est pas au gouvernement. Au sujet de la tuberculisation, M. Caron dit que M. Renaud est opposé à cette méthode bien que les cultivateurs redemandent celle-ci. La loi est un règlement d'hygiène passé par la ville de Montréal et le gouvernement ne peut intervenir.

M. A. Bray, député de St-Henri, explique que les cultivateurs qui ne sont pas compensés pour la perte de leurs animaux ne peuvent continuer à opérer et c'est pourquoi M. Renaud a préconisé une loi fédérale uniforme.

M. Bray affirme que l'on se sert des règlements pour faire de la politique, puis il prétend que la pasteurisation du lait ne fait qu'encourager les gros laitiers au détriment des petits. Une enquête serait nécessaire pour savoir quand et comment est faite la pasteurisation du lait.

M. A. Sauvé, chef de l'Opposition, affirme qu'il faudrait une organisation complète pour faire appliquer les règlements. Actuellement, bien des cultivateurs souffrent de l'état de chose incomplète et font des pertes énormes. Est-ce que le gouvernement ne pouvait pas accorder une indemnité aux cultivateurs, qui perdent des animaux atteints de tuberculose? M. Sauvé appuie l'opinion de M. Renaud. M. Renaud termine le débat en disant que les cultivateurs du comté de Laval respectent le règlement de Montréal et veut que l'inspecteur du gouvernement fasse son travail dans ce comté.

M. DURANLEAU La chambre est appelée ensuite à se former en comité des subsides, et M. A. Duranleau, député de Laurier, propose une motion de censure, qui reproche au gouvernement de dépenser des sommes d'argent, sans en rendre compte au peuple, et à la chambre. Il affirme que si en droit, nous avons le gouvernement responsable, nous ne l'avons plus en fait. Il fait allusion aux sommes dépensées pour la construction du palais de

(Suite à la 4e page)

son attitude à ce sujet.

L'hon. sénateur W.-B. Ross a proposé l'ajournement.

Avant l'ajournement l'hon. Juge en chef Anglin représentant le Gouverneur-Général s'est rendu au Sénat pour sanctionner un grand nombre de bills, entre autres 61 bills de divorce. Au nombre des autres bills sanctionnés, ceux de la pension de vieillesse, du service océanique; entre le Canada les Antilles, conformément à la loi de la Cour Suprême, et celui changeant, le nom de ministre des douanes et de l'accise en celui de ministre du revenu national.

Détroit, Mich., 1. — (Serv. Presse Canadienne). — Monsieur Henry Ford, qui fut blessé dans un accident d'automobile, dimanche soir dernier, a été transporté hier soir de l'hôpital Henry Ford de cette ville, à sa résidence de Dearborn.

Il explique ensuite le travail de la société des nations. Le comité de l'hygiène publique a accompli une oeuvre internationale très salutaire. Il a sauvé la Russie d'une grande famine et a dépensé plus de deux millions pour prévenir les épidémies.

La société a aussi nommé un comité économique qui s'occupe des réfugiés Russes et du rétablissement de l'Autriche, de la Grèce et de la Hongrie. Une autre commission s'est occupée de la lutte contre l'opium et les drogues nocives. Une autre commission encore a étudié le problème de l'esclavage ouvrier. Enfin, la société s'occupe du désarmement, de la codification de la loi internationale, et des secours pour les sinistrés.

L'entrée de l'Allemagne dans la société des nations fut un grand événement.

Sir George fait remarquer que le Canada, comme membre de cette société, n'a pas su profiter de tous ses privilèges en ne signant pas l'article concernant la cour internationale.

Vingt-sept nations l'ont signé, et le Canada a tort de ne pas le faire. Il appartient au Canada d'expliquer

### S'IL Y AVAIT EU LA SOCIETE DES NATIONS!

En 1914, ont dit Grey et Stressman, nous n'aurions pas eu de guerre.

#### SIR GEORGE FOSTER

Ottawa, Ont., 31. — (De notre correspondant). — Parlant aujourd'hui au Sénat, sur la société des nations, Sir George Foster a insisté sur la nécessité de débattre la question de l'opportunité pour le Gouvernement de signer l'article 36 du protocole de la cour de justice internationale permanente.

Sir George compara l'étude des affaires internationales avant comme après la guerre. Avant la guerre, un plénipotentiaire d'un pays ouvrait des négociations avec l'arrière-pensée de ne faire aucune concession. Et en deuxième lieu les diplomates cherchaient toujours à maintenir la balance des pouvoirs. Les grandes puissances en fait décidaient des destinées de l'univers et les petites nations avaient très peu à dire. Et entre les grandes puissances régnaient le soupçon et la jalousie. C'était en réalité l'autocratie des grandes puissances sur toutes les autres. Il n'y avait pas, à proprement parler, de cour internationale. Depuis la guerre sir Edward Grey et M. Stressman ont déclaré que s'il y avait eu une société des nations en 1914, la guerre n'aurait pas eu lieu.

On a adopté depuis la méthode de l'étude de tous les différends. Plus de 50 nations font partie de la société et chacune s'engage à prévenir autant que possible un conflit armé.

Depuis 1920, la société des nations fait de grands progrès. C'est ce que Lloyd George a constaté. Depuis son institution le tribunal international a rendu 20 décisions qui ont été acceptées par tous les pays concernés.

En 1926, le protocole établissait le principe que l'arbitrage était essentiel au maintien de la paix. Il est reconnu qu'aucun pays ne doit déclarer la guerre avant d'avoir soumis son différend à l'arbitrage. Ce principe, toutefois, n'a pas encore été reconnu par toutes les grandes puissances. Cependant la France l'a accepté à la condition qu'il le soit aussi par toutes les autres puissances. La reconnaissance de ce principe n'est plus qu'une question de temps, affirme Sir George.

Il explique ensuite le travail de la société des nations. Le comité de l'hygiène publique a accompli une oeuvre internationale très salutaire. Il a sauvé la Russie d'une grande famine et a dépensé plus de deux millions pour prévenir les épidémies.

La société a aussi nommé un comité économique qui s'occupe des réfugiés Russes et du rétablissement de l'Autriche, de la Grèce et de la Hongrie. Une autre commission s'est occupée de la lutte contre l'opium et les drogues nocives. Une autre commission

# CARNET SOCIAL

Tous ceux et celles qui désirent faire insérer une note sociale dans notre journal, sont priés de la faire parvenir à notre rédaction avant 8 heures trente chaque matin. On peut communiquer par téléphone en appelant 651.

—M. Geo.-D. Gohier, de Montréal, est de passage à Chicoutimi, en voyage d'affaires.

—M. C.-E. Arcand, de Montréal, est arrivé en notre ville hier soir, dans l'intérêt de ses affaires.

—M. Jules Paré, de Québec, est de passage.

—M. J.-U. Thompson, de Québec, s'est enrégistré hier soir à l'Hôtel Chicoutimi.

—M. J.-H. Sauvé, de Montréal, est à Chicoutimi depuis quelques jours.

—M. H.-R. Wood, de New-London, Ohio, est en promenade à Chicoutimi, pour quelques jours.

—M. L.-C. Bariteau, de Montréal, était de passage en notre ville hier, où il a donné une soirée récréative et instructive de vues animées, sous les auspices des Chevaliers de Colomb.

—M. J.-E. Béliste, huissier de la Cour Supérieure de Bagotville, est enrégistré depuis quelques jours à l'Hôtel Chicoutimi.

—M. P.-E. Potvin, de Grand-Mère, est de passage.

—M. E.-T. Timmons, de Québec, est arrivé hier soir en notre ville, en voyage d'affaires.

—M. et Mme J.-P. Bergeron, de Jonquière, sont en promenade à Chicoutimi.

—Mme A. McDonald, de Jonquière, est aussi en notre ville, en voyage de promenade.

—Étaient enrégistrés à l'Hôtel Chicoutimi hier: MM. J.-A. Girard, Québec, S.-S. Faith, Montréal, J.-L. Blondeau, Québec, R.-E. Tremblay, Québec, J.-E. Audit, Ste-

Claire, D. Couture, Québec, A. Thomas, Québec, G.-L. Saunders, Montréal, A.-W. Peters, Isle Maligne, Y. Trudel, Québec, A. Proteau, Québec, Charles Blouin, Baie des Ha! Ha!, N. Simard, Bagotville, J.-E. St-Pierre, Montréal, J.-A. Bernier, Montréal.

Roberval, 31. — (De notre correspondant.)

—M. Paul Drouin, avocat, C. R. de Québec, est venu à Roberval, par affaires mercredi dernier.

—M. Armand Duperré, de Chicoutimi, était de passage à Roberval, jeudi dernier.

—M. Elie Otis, de cette ville qui a passé l'hiver absent, est arrivé dans sa famille ces jours derniers.

—M. David Tremblay de St-Henri de Taillon, était en voyage d'affaires à Roberval le 30 courant.

—M. Chs. Chayer, avocat de Chicoutimi est venu à Roberval mardi dernier par affaires professionnelles.

—M. J.-A. Dion, avocat de St-Félicien, est venu à Roberval jeudi dernier par affaires professionnelles.

## QUE LE PUBLIC PAYE LES FRAIS

Montréal, 1er. — (De notre correspondant.) — Le Board of Trade veut que le public paie tous les frais et conseille aux citoyens de prendre des procédures devant les tribunaux au sujet de la Water and Power, et il demande au public de souscrire pour en payer les frais, il ne procédera pas lui-même.

## LA CHAMBRE NE VEUT PAS DE L'ACHAT

Montréal, 1er. — (De notre correspondant.) — La Chambre de Commerce, du district de Montréal, à son assemblée générale spéciale, tenue hier après-midi, sous la présidence de M. J.-A. Paulhus, a pris un vote sur la question de l'achat de l'actif partiel de la Montreal Water and Power. Ce vote s'oppose à l'achat par un vote de 32 contre 17.

## M. H.-A. ROBSON SERA LE CHEF

Winnipeg, 1er. — (Serv. Presse Canadienne). — Le juge H.-A. Robson de Winnipeg, lors d'une convention du parti libéral provincial tenue ici hier, a été élu chef du parti dans le Manitoba, succédant à l'hon. T.-C. Norris, qui a quitté ce poste il y a déjà plusieurs mois.

**D. De Santis**  
Contracteur  
Chicoutimi

DINEZ AU RESTAURANT  
**NEW STAR**  
205 Rue Racine  
En face de la Banque Canadienne Nationale  
et soyez satisfaits  
Repas servis à toutes heures

Pour mieux voir  
consultez

**L.-C. DUBUC, O. D.**  
Examen scientifique de la vue.  
Prix modérés.

Bureau: PHARMACIE DUBUC, sur la côte

Magasin au Comptant

Spécialités  
Peintures et vernis Sherwin Williams

**J.-O. MENARD**

22, rue Lévesque, Chicoutimi-Centre  
Entre les rues Bossé et Price



**Jean Achard**

ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN

JONQUIERE

Tél. Sag.-Qué. 189

Avez-vous besoin de moteurs électriques?  
Ceux que vous avez sont-ils assez forts ou vous donnent-ils de la misère?  
Nous vendons, réparons, échangeons, installons ces machines de toutes les capacités, de tous genres.  
Il est de votre intérêt de venir nous voir, de correspondre avec nous pour catalogues, prix, suggestions. Il ne vous en coûte rien.  
Nous faisons mieux que de vendre et installer ces machines: nous mettons une expérience de vingt ans à votre service.

# Le Radio

## PROGRAMME DU 1er AVRIL

WJZ — New-York — 454.2.  
7.00 p.m. — Orchestre de l'hôtel Commodore.  
8.00 p.m. — L'Heure Way Down.  
10.00 p.m. — L'Heure Arm Chair.  
KOA — Denver — 322.4.  
7.30 p.m. — Diner-Concert.  
CFCF — Montréal — 411.  
12.35 p.m. — Orchestre de l'hôtel Mont-Royal.  
WJR — Détroit — 516.9.  
8.00 p.m. — Musique de danse.  
WKAF — Milwaukee — 261.  
10.00 p.m. — Programme du studio.  
WGR — Buffalo — 319.  
9.00 p.m. — Chant.  
WEAF — New-York — 492.  
6.00 p.m. — Diner-Concert.  
8.00 p.m. — Fanfare Goldman.  
9.00 p.m. — Concert par les Artistes Nationaux.  
CFCA — Toronto — 357.  
6.05 p.m. — Pianiste.  
WGN — Chicago — 303.  
7.35 p.m. — Ensemble Drake.  
9.00 p.m. — Concert par les Artistes Nationaux.  
WIP — Philadelphie — 508.2.  
6.10 p.m. — Orchestre.  
WBAP — Fort Worth — 475.9.  
9.30 p.m. — Concert.  
WSB — Atlanta — 428.3.  
10.45 p.m. — Concert.  
KDKA — Pittsburgh — 309.  
6.00 p.m. — Diner-Concert.  
KYW — Chicago — 536.  
10.00 p.m. — Concert Classique.  
WBZ — Nouvelle-Angleterre — 333.1.  
9.00 p.m. — L'Heure Philco.  
WLIB — Chicago — 303.  
8.00 p.m. — Fanfare Goldman.  
WKAF — Milwaukee — 261.  
10.00 p.m. — Programme du studio.  
WAAM — Newark — 263.  
8.00 p.m. — Baryton.  
CNRV — Vancouver — 291.  
5.00 p.m. — Récital d'orgue.  
CNRT — Toronto — 356.9.  
9.00 p.m. — Concert du studio.  
WEBH — Chicago — 370.  
8.00 p.m. — Musique classique.  
WHAR — Atlantic City — 275.  
8.00 p.m. — Concert de l'hôtel Sea-side.  
WHAS — Louise ville — 399.8.  
8.30 p.m. — Programme du studio.  
KFI — Los Angeles — 467.  
9.00 p.m. — Récital d'orgue.

## PROGRAMME DU 2 AVRIL

KOA — Denver — 322.4.  
11.15 p.m. — Musique de danse.  
CFCF — Montréal — 411.  
12.35 p.m. — Orchestre de l'Hôtel Mont-Royal.  
WJR — Détroit — 516.9.  
7.30 p.m. — Petite Orchestre Symphonique.  
WBAP — Fort Worth — 475.9.  
8.00 p.m. — Morceaux Populaires.  
CFCA — Toronto — 357.  
6.05 p.m. — Pianiste.  
WIP — Philadelphie — 508.2.  
8.15 p.m. — Quatuor d'instruments.  
WGN — Chicago — 303.  
7.35 p.m. — Ensemble Drake.  
10.00 p.m. — Parties de Grands Opéras.  
WGR — Buffalo — 319.  
8.00 p.m. — Comédie Musicale.  
WEAF — New-York — 492.  
4.00 p.m. — Thé Musical.

## Accordages de Pianos

Annuels \$3.00  
Nouveaux \$5.00

Nous inspecterons votre piano gratuitement pour vous dire s'il a besoin d'être accordé.

Réparations de tous genres

**ADELARD Thibeault**

Accordeur pour le séminaire de Chicoutimi et ex-accordeur pour P.-T. Légaré-1, rue Racine  
Tel. Sag.-Qué. 382  
Chicoutimi

## TOUTES LES FEMMES DEVRAIENT LIRE COMMENT "FRUIT-A-TIVES" LA FAIT REVIVRE



MME J. F. RUTKOWSKA

"Ayant souffert de constipation plusieurs années, j'étais une ruine nerveuse. J'avais de fortes douleurs dans les membres, et des maux de tête affreux. Sans appétit, je pouvais à peine manger sans douleurs d'estomac. Je décidai d'essayer 'Fruit-a-tives', et j'étais parfaitement bien avant d'avoir pris trois boîtes. Je crois sincèrement que 'Fruit-a-tives' m'a sauvé la vie."  
—Mme J. F. Rutkowska, Tolstoi, Manitoba.  
Indigestion, maux de tête, nervosité, douleurs dans le dos et les membres proviennent, en grande partie, des poisons accumulés dans le système. 'Fruit-a-tives' est un remède naturel, formé de jus de fruits frais intensifiés combinés avec des toniques. 'Fruit-a-tives' stimule les intestins, le foie et le rein, et produit une santé charmante. Achetez une boîte de 'Fruit-a-tives' partout. 25c et 50c partout.

## La réception

La réception hier soir, a été nulle jusqu'à 9 heures et demie et assez satisfaisante, après.

## ST-JOSEPH D'ALMA

St-Joseph d'Alma, 1er. — (De notre correspondant). —  
**VEILLE**  
Samedi le 27 mars il y eu, à l'occasion du départ de M. W. Moffat, gérant de la Banque Canadienne Nationale, succursale, St-Joseph d'Alma, une veillée d'adieu, organisée par ses amis, qui lui présentèrent une bourse. M. Moffat, très ému, remercia ses clients et amis de la reconnaissance qu'ils lui ont témoignée. Il y eu chant, musique, discours. Tous se sont quittés enchantés de cette réunion.  
Étaient présents: MM. W. Moffat, C.-E. Moffat, Dr A.-P. Trem-

lard, J.-G. Sinechal, H. Rousseau, Jos. Roy, A. Lajoie, Jos. Bolduc, Art. Couture, Nap. Nolin, W. Leclerc, Frs. Fradette, D. Wolesschew, J.-L. Hudon, C. Gagnon, Alf. Lebel, C. Côté, R.-L. Hudon, C. Gagnon, J. Gaudreault, A. Bolduc, Almas Tremblay, Henri Gauthier, J.-A. Simard, J.-T. Desjardins, L.-E. Voyer, gérant de la Banque Canadienne Nationale, remplaçant de M. W. Moffat.

Les organisateurs remercient tous ceux qui ont bien voulu leur aider à faire de cette soirée, un succès sans oublier l'orchestre qui nous a donné un programme choisi.

**VA ET VIENT**  
M. J.-A. Alain, représentant du Progrès du Saguenay, était de passage à St-Joseph d'Alma et dans les paroisses environnantes, pour l'organisation des concours que le Progrès à ouvert depuis quelques semaines afin d'encourager le recrutement de nouveaux abonnés à son journal.

**DIVERS**  
M. Louis Harvey, contracteur, continuera les travaux du couvent le, ou vers le 15 avril, afin que ce couvent soit prêt à l'ouverture des classes en septembre prochain.

## MARVEAUX A EU GAIN DE CAUSE

Los Angeles, 1er. — (Serv. Presse Canadienne). — Le jury de la cour Supérieure a accordé \$500 de dommages au professeur d'écriture, le lieutenant Gérard de Marveaux. Celui-ci avait pris en cour supérieure, une action en dommages, au montant de \$25,000, contre J. Stuart Blacton, metteur en scène de cinéma. Il réclamait cette somme parce qu'à sa résidence, Blacton, il y a deux ans, l'avait cravaché de belle façon.

## Soumissions demandées

"Le Conseil de la Ville de Port-Alfred recevra jusqu'au 4 avril 1927 des soumissions cachetées pour le creusage, le remplissage d'une tranchée et la pose d'un tuyau d'égoût de 24" de diamètre et tous les travaux s'y rapportant.

Les plans et devis sont visibles en s'adressant à M. M. Doye, I.C., à Port-Alfred ou à M. J.-H. Bouchard, Secrétaire-Trésorier.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'un montant de 10% de la soumission.

Le Conseil ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

La Ville de Port-Alfred,  
J.-H. BOUCHARD  
Sec.-Trés.

## Achetez des Livres

Demandez la saucisse "Octo Spécial"

## CARTES Professionnelles et d'Affaires

### ACCORDEUR DE PIANOS

Accordeur  
Ouvrage garanti Prix modéré  
**EDGAR GRENIER**  
Accordeur de Pianos  
Ex-employé de la Cie Willis.  
Montréal. — Réparation de pianos automatiques  
Tél. 263 Port-Alfred

### BARBIER

Barbier  
**G.-ART. MORIN**  
Salon de barbier le plus moderne et hygiénique. Trois maîtres barbiers expérimentés à votre disposition. — Pour messieurs, dames et demoiselles  
105, Racine, - - - Chicoutimi

### ARCHITECTE

Architecte  
Tél. 356 et 357 C.P. 14  
**ALFRED LAMONTAGNE**  
Diplômé de l'Association des Architectes de la province de Québec.  
Membre de l'Institut Royal des Architectes Canadiens  
Edifice Banque d'Hochelega, Chicoutimi

### SALON DE BARBIER

—  
**L'Aréna de Chicoutimi**  
service de 4 compagnons barbiers, spécialiste coupe de cheveux pour dames et demoiselles.—J.-J. GUIMOND, propriétaire

### OPTICIEN

Optométriste-opticien Tél. Centre  
FAITE-EXAMINER VOS YEUX PAR  
**L.-P. TROTTIER, O.D.**  
Optométriste-opticien  
Jonquière  
Spécialiste en examen de la vue—Gradué du Collège d'Optométrie de Montréal—Membre de l'Association des Optométristes et Opticiens de la Province de Québec et de l'American Optometric Ass. of New-York  
Heures de bureau : de 9 a.m. à 7.30 p.m. tous les jours de la semaine.

Demandez la saucisse "Octo Spécial"

## EXAMEN PRELIMINAIRE

### L'ECOLE NORMALE DE CHICOUTIMI

L'examen préliminaire d'admission à l'Ecole Normale de Chicoutimi pour l'année scolaire 1927-28 aura lieu le 17 juin prochain à l'Ecole Normale.

N. DEGAGNE, ptre  
Principal.

## Aux Marchands de la Région

PLUS de 50 000 lecteurs du "Progrès du Saguenay" sont intéressés à vos annonces.

Qu'avez-vous à leur offrir?

**DITES-LEUR** que vous désirez faire affaire avec eux et choisissez pour ce message

**LE PROGRÈS DU SAGUENAY**

12, Ave Labrecque, Chicoutimi

Pour en assurer la publication à date fixe, toute copie d'annonce doit nous parvenir la veille avant midi pour page entière et 4 hrs p.m. pour tout autre espace

198<sup>e</sup> est l'année jubilaire du Canada—Rendez-le prospère!

## Bois de Construction de tous genres

à des prix sans concurrence

Livraison sans charge

SPECIALITE:

Portes et Chassis

14 ans d'expérience

**William Blanchette**

142, rue Cartier

Chicoutimi-Centre

Tél 137

Le "Progrès du Saguenay" est édité par le Syndicat des Imprimeurs du Saguenay, de Chicoutimi, qui fait aussi tous les genres d'impressions ainsi que le commerce de livres et d'articles de bureau.

# LE PROGRES DU SAGUENAY

Succes certain

Si chaque abonné du "PROGRES" lui-même un ABONNEMENT NOUVEAU, le SUCCES du quotidien régional est ASSURE.

## QUELQUES REFLEXIONS

L'exode des nôtres vers les Etats-Unis — Quelques raisons de conserver notre population.

Au cours de la session provinciale qui s'achève, il a été à plusieurs reprises question de l'émigration des nôtres aux Etats-Unis. On s'est surtout demandé quel est le nombre de Canadiens français qui ont laissé depuis quelques années la province de Québec. Des chiffres ont été donnés. Ceux qui offrent le plus de certitude, démontrent que l'exode dure toujours.

Le fait est à déplorer aujourd'hui, comme il l'était dans le passé.

Depuis près de cent ans, on s'en va sans cesse aux Etats-Unis. Voici de quelle manière dans son "Canada sous l'Union", Turcotte faisait le bilan de cette émigration jusqu'en 1872 : "Il est certain qu'un encouragement plus grand à l'établissement des terres incultes aurait ralenti l'émigration toujours croissante de la population française aux Etats-Unis. Tous les ans, des milliers de Canadiens (français)... abandonnaient leurs terres natales. Ce mouvement si fatal à la nationalité canadienne se continue encore malheureusement. — M. l'abbé Tassé, dans son étude sur l'émigration, constate que 200,000 Canadiens (français) ont laissé la province de 1840 à 1866. Avant l'Union, il y avait déjà un certain nombre de nos compatriotes aux Etats-Unis, et depuis la Confédération, le mouvement de l'émigration, au lieu de diminuer, a malheureusement progressé. Restreint autrefois à quelques comtés des districts de Montréal et des Trois-Rivières, il a gagné le vieux district de Québec et les autres parties du Bas-Canada. Nous croyons ne rien exagérer en portant à 400,000 ou 500,000 le nombre de Canadiens (français) réfugiés actuellement aux Etats-Unis."

Depuis ce temps, les départs se sont succédé sans cesse. Et actuellement, nous ne croyons pas à notre tour exagérer en portant à deux millions ou plus le nombre des Canadiens français qui vivent dans la république américaine.

Voilà le fait brutal de l'exode des nôtres jusqu'à nos jours, dégagé de toutes les circonstances qui pourraient l'expliquer jusqu'à un certain point.

En dépit de l'effroyable perte d'hommes qu'il indique, notre peuple s'est maintenu comme groupe distinct. Mais on peut se demander jusqu'à quel point cette émigration a retardé et même compromis notre propre organisation, notre vie à part.

Et quelle que soit notre richesse présente, on peut encore se demander quel avantage précieux nous vaudrait ici cette population énorme qui est sortie de notre province.

L'économie nationale, existerait enfin, et il ne serait plus question d'émancipation économique.

Mais il y a plus. Québec est une province fédérée, et forme partie d'un tout politique. Si elle veut garder l'influence dont elle dispose actuellement dans la Confédération, il lui faut garder sa population chez elle autant que possible, ou du moins dans le Canada.

Nous envoyons invariablement 65 députés à Ottawa, mais il ne faut pas oublier que notre population est à la base de la représentation fédérale. Elle est la norme qui fixe le nombre de sièges appartenant aux autres provinces. C'est dire que le nombre de députés de Québec reste stable tandis que celui des députés des autres provinces augmente constamment.

Voilà une raison qui vient s'ajouter à toutes les autres pour nous faire un devoir impérieux de travailler au maintien et à l'accroissement du chiffre de notre population dans Québec.

LOUIS

## L'HYGIENE CHEZ NOUS

### DANS LA PROVINCE

Depuis quelques années, le Gouvernement provincial a fait beaucoup pour l'hygiène dans la province de Québec. Une réorganisation de toute l'administration de cet important service tant au centre que dans toutes ses ramifications, la nomination d'officiers compétents, l'octroi ici et là de jolies sommes d'argent pour fins d'hygiène, voilà autant de choses qu'il faut inscrire au crédit de l'administration actuelle.

Le Gouvernement a d'autant plus de mérite à servir la cause de l'hygiène que ce n'est pas à une question passionnante, que ce n'est guère un appât pour l'électorat. En effet, les humains, aussi longtemps qu'ils se portent bien, oublient facilement que la santé est le plus grand de tous les biens.

En autant que nous sommes renseignés, M. le premier ministre Taschereau, nous semble être de ceux qui comprennent le mieux cette question de l'hygiène, et c'est probablement là l'explication de l'excellent travail qui se poursuit, ces années-ci, pour la conservation des santés fermes et pour la réfection de celles qui sont menacées.

Nous souhaitons que nos corps publics et notre population fassent leur part comme le Gouvernement fait la sienne.

### L'HYGIENE, CHOSE INCOMPRISE

L'épidémie de typhoïde qui fait rage en ce moment à Montréal fait rentrer dans l'actualité la question de l'hygiène. Elle est aussi une réponse à ceux qui se moquent des chinoïseries de l'hygiène.

En temps de crise comme celui-ci, on admet assez bien que l'hygiène a du bon. Mais songe-t-on que la négligence chronique de nos gens tue cent fois plus de monde que les épidémies?

### CHEZ NOUS

A Chicoutimi et dans les autres vil-

les de la région, observe-t-on suffisamment les prescriptions de l'hygiène?

Les citoyens sont-ils assez soucieux de conserver leur propre santé et la santé de ceux qui les entourent?

Les autorités municipales ont-elles des règlements d'hygiène assez sévères et assez observés?

A chacun de faire son examen de conscience.

Pour le moment, nous soumettons à la considération des lecteurs deux considérations.

### PONT OU CANAL?

Premièrement, la Ville s'approprié à construire un pont sur la rivière aux Rats, à sa rencontre avec la rue Cartier. Nous ignorons le coût de ce pont. Supposons que ce soit \$1,000.

Au lieu de dépenser ce montant à construire un pont, que ne l'emploie-t-on à canaliser un bout de cette rivière (en commençant par son point d'intersection avec la rue Cartier)?

Cette rivière est infecte à tel point que plusieurs, certains jours, doivent se fermer les narines pour y passer. Il semble élémentaire que chaque piastre dépensée à l'occasion de cette rivière doive l'être en vue de sa canalisation et de sa disparition. Autrement, la ville gaspillera son argent.

Si la ville ne fait pas disparaître volontairement la rivière aux Rats, elle y sera forcée peut-être avant cinq ans.

### ET LES DECHETS!

La question se pose aussi d'organiser à Chicoutimi un service de vidanges, comme il y en a dans toutes les villes qui se piquent d'être un tant soit peu organisées et qui prétendent en donner aux contribuables pour leur argent.

Nous espérons que la Ville prendra en sérieuse, très sérieuse considé-

## M. BOURASSA ET LE PAPE

L'univers a besoin d'une autorité morale suprême pour le sauver des abîmes.

### LE CHRIST A ETE CHASSE.

Voici un substantiel résumé de la causerie faite par M. Henri Bourassa, dimanche le 27 mars, à Ottawa au profit de l'hôpital des incurables.

"Toutes les oeuvres de charité se tiennent, dit M. Bourassa, la charité morale avec la charité matérielle, la charité individuelle avec la charité sociale et la charité intellectuelle, car elles ont une seule et même source, l'amour de Dieu et du prochain.

Il a choisi son sujet parce que l'on comprend moins, d'une façon générale, les activités sociales de l'Eglise et de la papauté que ses autres formes d'action. Il serait intéressant d'étudier leur histoire à ce point de vue. Car les Papes, à travers les âges, les événements et les guerres, ont toujours cherché le bien de l'humanité et de la société civile, dans l'accord de l'autorité et de la liberté.

Qu'il suffise de jeter un regard sur le siècle écoulé pour bien saisir cette action des Papes, pour reconnaître qu'ils ont voulu établir l'ordre dans la justice, la paix entre gouvernements et gouvernés, entre maîtres et serviteurs, entre pays et entre races. Ils ont accompli toujours cette oeuvre malgré l'opposition des incroyants, plus ou moins ouverte, malgré l'opposition toujours de groupes de catholiques et de croyants qui avaient des préjugés, hésitaient à accepter sa parole et à obéir.

### RESUME HISTORIQUE

Pie VI vint à mourir. Les disciples de Voltaire se réjouissent car les armées de la Révolution occupent l'Italie. En France, les catholiques sont traités, les prêtres ont presque disparu, la religion est aux abois. Mais une pression des Autrichiens et des Russes libère un instant la Vénétie, et le Conclave élit Pie VII. Les uns espèrent que le nouveau Pape va tourner ses foudres contre la Révolution et le régime existant. Le nouveau Pape signe le concordat qui permet au catholicisme de reflourir en France. Mais lorsque Napoléon veut exiger de lui des concessions défendues, il résiste jusqu'au dépouillement de ses Etats, jusqu'à la prison à Fontainebleau, et vit assez longtemps pour donner asile aux exilés de la famille de son géoier. Il a rétabli la loi religieuse en France.

Grégoire, XVI dût condamner Lamenais; on l'accusa de pécher par absolutisme et de repousser le socialisme et le libéralisme. Puis arriva le tour de Pie IX. Quelques-uns espéraient, parmi les libéraux de France, que ce serait un pape selon leur coeur et leurs desirs. Il sut donner aux faits nouveaux leur part nécessaire, mais il n'alla pas plus loin. Il dut faire face à l'accusation d'être un libéral trop avancé et à celle de ne l'être pas assez. Les libéraux se mirent à espérer de plus grandes choses de Léon XIII. Mais ce pape magnifique confirma les condamnations de son prédécesseur et établit définitivement cette théologie sociale qui fait aujourd'hui l'admiration de tous.

De Pie X, les savants espéraient peu. C'était un homme de peuple et que même des hommes de chez nous ne surent pas tout d'abord apprécier. Il eut à prendre des mesures de rigueur contre le modernisme et restaura dans l'âme de l'Eglise le principe vivifiant de la grâce qu'avait failli détruire le jansénisme et permit à cette source sanctifiante de couler plus abondamment et plus clairement. Ce sont les principes d'ordre pratique dans la vie de tous les jours qu'il sut développer.

Vint Benoît XV, le grand pape de la dernière guerre, qui ne lui laissa pas le temps de faire de la doctrine. Il soutint les mêmes principes d'ordre, de justice et de charité que ses prédécesseurs. Sa part nouvelle fut de faire appel à la conscience de l'humanité, de montrer les abîmes où elle se dirigeait, les précipices vers lesquels on s'en allait, de prêcher la paix d'une voix douloureuse.

### L'OEUVRE DE PIE XI

Enfin vint Pie XI dont l'encyclique d'auguration est un chef-d'oeuvre de morale et de dogme. Il condense les doctrines de ses prédécesseurs immédiats contre le libé-

ralisme et le modernisme et il déclare qu'il appliquera la doctrine de Pie X à la politique de Benoît XV. Ce qu'il veut montrer aux peuples et aux individus, c'est la manière dont ils peuvent ramener la paix dans le monde en appliquant à l'ordre social, à l'ordre individuel ou international les principes catholiques éternels.

Il a vu très vite que la haine s'évitait partout dans l'univers, et qu'il n'y aura pas de paix tant qu'il y aura la haine des peuples contre les peuples, des races contre les races, des classes contre les classes. Le Père Sertillanges l'a signalé en disant aux Français que toutes leurs divisions sont à base de haine. Haines exacerbées par toute la dernière guerre, haines plus intenses et plus fortes qui creusent des abîmes devant l'humanité et lui préparent d'autres désastres. Elles ont leur source dans le cour gâté de l'homme. Mais dans l'ordre politique et social, cette haine moderne, elle vient de la Révolution et, plus antérieurement, du protestantisme.

Des protestants comme Gladstone et d'autres l'ont vu. La haine moderne et intense des peuples contre les peuples vient de la Réforme et de la Révolution, sa fille, qui ont mis le feu à l'Europe, entretenu les colères et les antipathies des peuples contre les peuples, qui ont répandu partout ce mépris de l'étranger, et cet immense orgueil national qui sont les caractéristiques du patriotisme actuel.

### L'HARMONIE ENTRE LES NATIONS CHRETIENNES

Avant le protestantisme, il y avait en Europe de l'unité, de l'harmonie entre les nations chrétiennes. Il y avait au-dessus des peuples une autorité commune qui les rattachait entre eux et les rattachait à Dieu. Cette autorité pouvait faire accepter de tous un pacte social ou un pacte international.

Mais aujourd'hui, il n'y en a plus. Personne ne peut plus commander à un autre peuple ou à d'autres peuples. Il n'y a plus de tête internationale, en fait de doctrine morale. Le Christ a été chassé du droit international, de la famille, de l'enseignement. Tout lieu commun entre les peuples manquant, nous avons eu la dernière guerre et la quasi destruction de la civilisation.

Mais la haine entre les peuples n'est pas morte avec la guerre. Elle est aussi profonde p'hier, les esprits s'habituent à elle comme à une compagnie inévitable, les méfiances entre nations se vivent. Il n'y a que deux obstacles à un nouveau conflit: dans la classe populaire, la crainte des douleurs physiques endurées, dans les classes plus éclairées, la crainte des conséquences matérielles. Mais ces obstacles ne sont pas de nature à durer, car l'amour seul peut donner une paix durable et permanente.

On le voit bien en Europe. Si la France et l'Allemagne vivent en meilleurs termes, la France et l'Italie sont à couteaux tirés. Le conflit qui s'est éteint ici, reprend ailleurs. Les anciennes alliances peuvent se rompre, mais il n'y a pas de paix dans les coeurs, il n'y a nulle part désir sincère de réconciliation.

Et ce qu'il y a de plus grave, c'est que des groupes importants de catholiques, dans tous les pays, participent de cette tendance générale, se nourrissant de ces haines et de ces méfiances réciproques et vivent de ces sentiments amers et malsains.

Des groupes de catholiques autotrois avaient la même méfiance du socialisme chrétien. On les trouvait tout souvent dans les rangs du conservatisme bourgeois qui pense à ses rentes avant tout. On taxait de socialisme pur le cardinal Manning qui se penchait admirablement vers les misères, et ce courageux père belge Rutten qui descendit dans les mines durant six mois pour connaître l'ouvrier, ses conditions de travail, et fonda le syndicalisme chrétien. La haine, ils voulaient la remplacer par l'amour, et au socialisme, ils voulaient opposer la doctrine catholique juste et saine.

Si l'on sort des luttes entre classes pour étudier les luttes entre les peuples, on retrouve les mêmes choses. Une seule voix pendant la guerre a parlé de paix. La masse des catholiques eux-mêmes fermaient l'oreille à cette parole de vie, et l'ouvrait au cantique de haine.

Puis les nationalistes français et allemands s'installèrent dans les rangs du vieux ordre monarchique et social. Alors on vit se développer avec vigueur cette forme de patriotisme monstrueux qui consiste à avoir la haine des autres nations plus que l'amour des siens.

Quels désastres auraient causés l'application des principes de l'Ac-

cord dans la justice et dans l'ordre?

### L'ACCORD NECESSAIRE ENTRE CATHOLIQUES

M. Bourassa parle alors du travail qu'il a fait au pays dans ce sens, de l'accord entre catholiques de races différentes qu'il a toujours prêché, car l'unité de l'Eglise doit passer avant tout.

L'ordre dans le sein de l'Eglise doit venir avant les revendications de toutes sortes, car il faut accepter la doctrine de l'Eglise dans la revendication des droits les plus légitimes et ne pas dénigrer et déborder aux principes d'autorité.

Serait-ce à nous de commettre des écarts de conduite et de langage envers les autorités ecclésiastiques constituées alors que, pendant tant d'années, nous n'avons pas osé nous révolter contre l'influence de tant de politiciens qui les sacrifiaient, eux, ces principes et ces droits que nous réclamions avec tant de vigueur aujourd'hui? Pourquoi de l'insolence devant les autorités ecclésiastiques

## LA REVUE DES JOURNAUX

NOS COMPATRIOTES

Du Droit, Ottawa: Les 15, 16 et 17 mars dernier s'est tenue à Régina la dixième convention de l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan. "La plus belle qu'on ait encore vue dans la Saskatchewan française", "véritable retraite nationale", écrit le R. P. Langlois, O.M.I., dans le "Patriote de l'Ouest".

Les représentants des 45,000 Canadiens français de la Saskatchewan ont travaillé pendant ces trois jours à l'étude de leurs problèmes économiques et nationaux, au premier rang desquels se place le problème scolaire et, plus particulièrement, l'enseignement du français à l'école primaire.

Nos compatriotes ont eu la consolation d'étudier ces problèmes en présence et sous la protection de leurs évêques, et, en plus, de recevoir l'encouragement et les félicitations de leurs chefs politiques.

Mgr Mathieu, archevêque de Régina, a prêché aux congressistes, du haut de la chaire de sa cathédrale, l'amour de Dieu, de l'Eglise et de la patrie. Parlant du collège de Gravelbourg, il a prononcé ces paroles significatives: "J'étais convaincu que plus mes compatriotes resteraient attachés à leur langue, plus ils resteraient attachés à l'Eglise, et c'est pourquoi j'ai voulu un collège français". Lorsque vint au banquet le moment de remercier les autorités

municipales et provinciales, Sa Grandeur dit en anglais: "Nous conservons à notre pays, le plus beau de tous les pays, tout l'amour de notre coeur. Nous, Franco-Canadiens, nous avons plus de raisons que les autres de l'aimer, et nous voulons y vivre dans l'union, mais cette union est impossible sans notre langue et sans notre religion".

"Un droit ne meurt pas", s'est écrié à son tour Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatchewan, "il peut être foulé aux pieds pendant un certain temps, mais parce qu'il est imprescriptible, il revient". Puis cet appel à l'union nationale: "Aussi longtemps que les Franco-Canadiens de la Saskatchewan auront à cœur de se rencontrer, de se mieux connaître et d'étudier en collaboration de fraternité les grands problèmes de notre survivance et de notre progrès, nous pouvons avoir foi en l'avenir de la race française chez nous".

Nos compatriotes de la Saskatchewan ont raison d'espérer en l'avenir. Avec des ministres aussi bien disposés, il semble qu'il ne soit pas impossible à une minorité comme la leur qui, en plus de ses droits naturels inhérents à toute communauté humaine, a des droits constitutionnels bien définis, d'obtenir un régime scolaire qui soit en parfaite harmonie avec ses aspirations religieuses et nationales."

Charles GAUTIER.

L'accord dans la justice et dans l'ordre?

L'ACCORD NECESSAIRE ENTRE CATHOLIQUES

M. Bourassa parle alors du travail qu'il a fait au pays dans ce sens, de l'accord entre catholiques de races différentes qu'il a toujours prêché, car l'unité de l'Eglise doit passer avant tout.

L'ordre dans le sein de l'Eglise doit venir avant les revendications de toutes sortes, car il faut accepter la doctrine de l'Eglise dans la revendication des droits les plus légitimes et ne pas dénigrer et déborder aux principes d'autorité.

Serait-ce à nous de commettre des écarts de conduite et de langage envers les autorités ecclésiastiques constituées alors que, pendant tant d'années, nous n'avons pas osé nous révolter contre l'influence de tant de politiciens qui les sacrifiaient, eux, ces principes et ces droits que nous réclamions avec tant de vigueur aujourd'hui? Pourquoi de l'insolence devant les autorités ecclésiastiques

municipales et provinciales, Sa Grandeur dit en anglais: "Nous conservons à notre pays, le plus beau de tous les pays, tout l'amour de notre coeur. Nous, Franco-Canadiens, nous avons plus de raisons que les autres de l'aimer, et nous voulons y vivre dans l'union, mais cette union est impossible sans notre langue et sans notre religion".

"Un droit ne meurt pas", s'est écrié à son tour Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatchewan, "il peut être foulé aux pieds pendant un certain temps, mais parce qu'il est imprescriptible, il revient". Puis cet appel à l'union nationale: "Aussi longtemps que les Franco-Canadiens de la Saskatchewan auront à cœur de se rencontrer, de se mieux connaître et d'étudier en collaboration de fraternité les grands problèmes de notre survivance et de notre progrès, nous pouvons avoir foi en l'avenir de la race française chez nous".

Nos compatriotes de la Saskatchewan ont raison d'espérer en l'avenir. Avec des ministres aussi bien disposés, il semble qu'il ne soit pas impossible à une minorité comme la leur qui, en plus de ses droits naturels inhérents à toute communauté humaine, a des droits constitutionnels bien définis, d'obtenir un régime scolaire qui soit en parfaite harmonie avec ses aspirations religieuses et nationales."

Charles GAUTIER.

L'accord dans la justice et dans l'ordre?

L'ACCORD NECESSAIRE ENTRE CATHOLIQUES

M. Bourassa parle alors du travail qu'il a fait au pays dans ce sens, de l'accord entre catholiques de races différentes qu'il a toujours prêché, car l'unité de l'Eglise doit passer avant tout.

L'ordre dans le sein de l'Eglise doit venir avant les revendications de toutes sortes, car il faut accepter la doctrine de l'Eglise dans la revendication des droits les plus légitimes et ne pas dénigrer et déborder aux principes d'autorité.

Serait-ce à nous de commettre des écarts de conduite et de langage envers les autorités ecclésiastiques constituées alors que, pendant tant d'années, nous n'avons pas osé nous révolter contre l'influence de tant de politiciens qui les sacrifiaient, eux, ces principes et ces droits que nous réclamions avec tant de vigueur aujourd'hui? Pourquoi de l'insolence devant les autorités ecclésiastiques

municipales et provinciales, Sa Grandeur dit en anglais: "Nous conservons à notre pays, le plus beau de tous les pays, tout l'amour de notre coeur. Nous, Franco-Canadiens, nous avons plus de raisons que les autres de l'aimer, et nous voulons y vivre dans l'union, mais cette union est impossible sans notre langue et sans notre religion".

"Un droit ne meurt pas", s'est écrié à son tour Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatchewan, "il peut être foulé aux pieds pendant un certain temps, mais parce qu'il est imprescriptible, il revient". Puis cet appel à l'union nationale: "Aussi longtemps que les Franco-Canadiens de la Saskatchewan auront à cœur de se rencontrer, de se mieux connaître et d'étudier en collaboration de fraternité les grands problèmes de notre survivance et de notre progrès, nous pouvons avoir foi en l'avenir de la race française chez nous".

Nos compatriotes de la Saskatchewan ont raison d'espérer en l'avenir. Avec des ministres aussi bien disposés, il semble qu'il ne soit pas impossible à une minorité comme la leur qui, en plus de ses droits naturels inhérents à toute communauté humaine, a des droits constitutionnels bien définis, d'obtenir un régime scolaire qui soit en parfaite harmonie avec ses aspirations religieuses et nationales."

Charles GAUTIER.

L'accord dans la justice et dans l'ordre?

L'ACCORD NECESSAIRE ENTRE CATHOLIQUES

M. Bourassa parle alors du travail qu'il a fait au pays dans ce sens, de l'accord entre catholiques de races différentes qu'il a toujours prêché, car l'unité de l'Eglise doit passer avant tout.

L'ordre dans le sein de l'Eglise doit venir avant les revendications de toutes sortes, car il faut accepter la doctrine de l'Eglise dans la revendication des droits les plus légitimes et ne pas dénigrer et déborder aux principes d'autorité.

Serait-ce à nous de commettre des écarts de conduite et de langage envers les autorités ecclésiastiques constituées alors que, pendant tant d'années, nous n'avons pas osé nous révolter contre l'influence de tant de politiciens qui les sacrifiaient, eux, ces principes et ces droits que nous réclamions avec tant de vigueur aujourd'hui? Pourquoi de l'insolence devant les autorités ecclésiastiques

municipales et provinciales, Sa Grandeur dit en anglais: "Nous conservons à notre pays, le plus beau de tous les pays, tout l'amour de notre coeur. Nous, Franco-Canadiens, nous avons plus de raisons que les autres de l'aimer, et nous voulons y vivre dans l'union, mais cette union est impossible sans notre langue et sans notre religion".

"Un droit ne meurt pas", s'est écrié à son tour Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatchewan, "il peut être foulé aux pieds pendant un certain temps, mais parce qu'il est imprescriptible, il revient". Puis cet appel à l'union nationale: "Aussi longtemps que les Franco-Canadiens de la Saskatchewan auront à cœur de se rencontrer, de se mieux connaître et d'étudier en collaboration de fraternité les grands problèmes de notre survivance et de notre progrès, nous pouvons avoir foi en l'avenir de la race française chez nous".

Nos compatriotes de la Saskatchewan ont raison d'espérer en l'avenir. Avec des ministres aussi bien disposés, il semble qu'il ne soit pas impossible à une minorité comme la leur qui, en plus de ses droits naturels inhérents à toute communauté humaine, a des droits constitutionnels bien définis, d'obtenir un régime scolaire qui soit en parfaite harmonie avec ses aspirations religieuses et nationales."

Charles GAUTIER.

L'accord dans la justice et dans l'ordre?

L'ACCORD NECESSAIRE ENTRE CATHOLIQUES

M. Bourassa parle alors du travail qu'il a fait au pays dans ce sens, de l'accord entre catholiques de races différentes qu'il a toujours prêché, car l'unité de l'Eglise doit passer avant tout.

L'ordre dans le sein de l'Eglise doit venir avant les revendications de toutes sortes, car il faut accepter la doctrine de l'Eglise dans la revendication des droits les plus légitimes et ne pas dénigrer et déborder aux principes d'autorité.

Serait-ce à nous de commettre des écarts de conduite et de langage envers les autorités ecclésiastiques constituées alors que, pendant tant d'années, nous n'avons pas osé nous révolter contre l'influence de tant de politiciens qui les sacrifiaient, eux, ces principes et ces droits que nous réclamions avec tant de vigueur aujourd'hui? Pourquoi de l'insolence devant les autorités ecclésiastiques

municipales et provinciales, Sa Grandeur dit en anglais: "Nous conservons à notre pays, le plus beau de tous les pays, tout l'amour de notre coeur. Nous, Franco-Canadiens, nous avons plus de raisons que les autres de l'aimer, et nous voulons y vivre dans l'union, mais cette union est impossible sans notre langue et sans notre religion".

"Un droit ne meurt pas", s'est écrié à son tour Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatchewan, "il peut être foulé aux pieds pendant un certain temps, mais parce qu'il est imprescriptible, il revient". Puis cet appel à l'union nationale: "Aussi longtemps que les Franco-Canadiens de la Saskatchewan auront à cœur de se rencontrer, de se mieux connaître et d'étudier en collaboration de fraternité les grands problèmes de notre survivance et de notre progrès, nous pouvons avoir foi en l'avenir de la race française chez nous".

Nos compatriotes de la Saskatchewan ont raison d'espérer en l'avenir. Avec des ministres aussi bien disposés, il semble qu'il ne soit pas impossible à une minorité comme la leur qui, en plus de ses droits naturels inhérents à toute communauté humaine, a des droits constitutionnels bien définis, d'obtenir un régime scolaire qui soit en parfaite harmonie avec ses aspirations religieuses et nationales."

Charles GAUTIER.



Dans certaines rues, les lumières s'allument tout juste pour narquer les passants sans empêcher de mettre les pieds dans l'eau et la boue.

Nous sommes encore dans la vase du printemps et déjà la poussière nous suffoque. Que sera-ce donc dans quelques semaines?

Heureusement que l'Annuaire va être publié de bonne heure la semaine prochaine, car tout le monde vient en chercher avant qu'il soit fini. Ces gens-là n'ont pas la belle couverture ni les dernières pages de ce beau livre.

Avez-vous entendu dire une seule fois, depuis un mois, que le PROGRES DU SAGUENAY ne donne pas de nouvelles?

Que de choses vous embarrassent à l'occasion d'un déménagement ou d'un simple grand ménage du printemps! Mais que diable! Débarrassez-vous-en. Recourez au "Petites Annonces" du PROGRES.

Nicodème présente ses plus larges sympathies à tous ceux qui ont couru le poisson d'avril depuis le matin et ses meilleurs vœux à ceux qui ne l'ont pas encore couru—mais à qui il reste encore quelques heures de danger.

et de vénération. L'EGLISE ET LA VOIE DU SALUT

Canadiens français de l'Ontario et les autres groupes français de l'Amérique. Ce passé lui donne, semble-t-il, le droit de dire ce qu'il pense sur ces sujets; car le même zèle pour leur avancement, le même désir de les voir heureux et libres, le même amour à leur endroit est en lui-même. Il n'y a pas de justice dans la haine et l'incompréhension, mais seulement dans l'amour et la charité.

M. Thibodeau Rinflet, juge de la Cour Suprême, a remercié le conférencier.

Elle saura nous donner des directions de salut. Peut-être ne seront-elles pas toujours au diapason de nos passions du moment et de nos emportements. Mais la justice est toujours venue. Elle viendra encore aussi sûrement, aussi fortement. Il ne faut jamais désespérer, et s'il faut suivre les voies régulières qui sont plus longues, il faut aussi se souvenir que ce sont aussi les plus profitables et les plus justes.

Pour terminer, M. Henri Bourassa rappelle ce qu'il a fait autrefois, ce qu'il fait aujourd'hui pour les Ca-

Le "Progrès du Saguenay" CHICOUTIMI

... Sollicite d'abord votre abonnement et celui de vos parents et amis par votre entremise.

... Augmentera vos ventes si vous annoncez régulièrement dans ses colonnes et si vous lui confiez le soin de votre publicité au moyen d'un Buvard, d'un Dépliant illustré, d'une Circulaire.

... Donnera une plus grande valeur commerciale à tous vos imprimés, depuis la Carte de Visite, l'Etiquette d'Expédition, la Facture, etc., jusqu'à la brochure ou au volume relié.

... Est spécialisé dans les Impressions de Luxe ou en plusieurs Couleurs, les Factums, les Certificat d'Actions, les Débitures, etc., etc.

... Est assuré de vous donner entière satisfaction, vu que ses ouvriers sont tous des experts dans leur métier, que sa machinerie est des plus perfectionnées et qu'il emploie toujours de la matière première de qualité supérieure.

... Vous offre de la lecture saine et intéressante pour vos moments de loisir, si vous achetez vos livres à son "Service de Librairie, où vous trouverez toutes les dernières nouveautés en plus d'un choix considérable de livres canadiens, romans, livres d'étude et de piété.

... Vous invite à visiter son département d'articles de classes et de bureaux, où vous trouverez tout ce qu'il faut pour les classes et les bureaux.

Commandez par la poste avec confiance. Satisfaction assurée ou marchandises reprises à nos frais.

Nous garantissons nos prix être les plus bas. Sur preuve du contraire nous rembourserons la différence.

Remise spéciale aux libraires et Institutions Religieuses

LE SYNDICAT DES IMPRIMEURS DU SAGUENAY

IMPRIMEURS LIBRAIRES

Avenue Labrecque, Chicoutimi.

# SPORT

## ECLATANTE VICTOIRE DU CLUB CANADIEN, HIER SOIR

Il a déclassé son adversaire dans une partie magnifique. — Résultat 1 à 0. — 10.05 minutes de jeu supplémentaire.

### CONTRE OTTAWA

Montréal, 1. — (Serv. Presse Canadienne). — Le club Canadien rencontrera le club Ottawa dans les joutes finales pour le championnat de la section canadienne de la ligue Nationale du hockey. Le Canadien s'est qualifié pour cela hier soir, en battant le club Montréal, mieux connu sous le nom des "Maroons", qu'il a blanchi par 1 à 0.

Douze minutes et cinq secondes de jeu supplémentaire ont été nécessaires pour obtenir ce résultat. C'est Howie Morenz, le joueur du centre de l'équipe du Canadien qui a compté le point qui a mis la série au crédit de son club. Le résultat final de cette série est 2 à 1. C'est à la suite du jeu solitaire de Morenz, alors que celui-ci a vu une ouverture après que la rondelle eut été mise au jeu sur un des côtés, non loin des buts des "Maroons", qu'il en profita pour la loger en lieu sûr. Il s'empara de la rondelle aussitôt qu'elle fut mise au jeu, déjoua Noble, puis rapidement fit un lancé à bout portant. La rondelle passa comme un éclair pour s'arrêter dans un des coins, au fond du filet. Ce fut alors un véritable délire de la part des 13,000 enthousiastes qui remplissaient l'arène.

Cette rencontre fut aussi rapide et acharnée qu'aucune de celles qui ont été livrées pour le championnat du hockey professionnel. Dès le premier coup de sifflet jusqu'à la fin, les deux équipes se sont ruées l'une sur l'autre avec un vitesse quasi vertigineuse, et jouant avec, on pourrait dire, le même style. Toutes deux s'élançaient

## PARTIE NULLE A BOSTON

Boston, 1er avril. — (Serv. Presse Canadienne). — L'équipe de Boston "Bruins" rencontrera celle de New-York "Rangers" dans une série finale de deux parties, pour le championnat de la section américaine de la ligue nationale du hockey. La première partie sera jouée à New-York, samedi soir. Le vainqueur en points de cette série, rencontrera les champions de la section canadienne, pour le titre de la ligue, la coupe Stanley et d'autres trophées.

Les "Bruins" de Boston ont éliminé les "Eperriers Noirs" de Chicago, hier soir en faisant partie nulle de 4 à 4. Pendant la série des parties le Boston a compté 10 points tandis que Chicago en compte 5. Si l'équipe de Boston a conservé cette avance de points, c'est dû à leur victoire par le résultat de 6 à 1, sur leurs adversaires, dans la première partie jouée à New-York, mardi soir dernier.

## UNE MARCHÉ ORIGINALE

Rochester, N. Y., 1. — (Serv. Presse Canadienne). — M. Tom McMahon, âgé de 56 ans, et employé dans un magasin de ferronnerie, est parti de Rochester hier, en compagnie de Albert Jacobs de Wilhampton, pour tenter de pousser une balle de golf jusqu'à la ville d'Ottawa, Ontario; soit sur une longueur de 251 miles.

Les deux hommes sont vêtus de culottes de golf et portent des gilets de laine très voyants. Ils parcourent en moyenne, une distance de 17 miles par jour et espèrent pouvoir atteindre la ville d'Oswéga, lundi soir prochain, Watertown, jeudi, Ogdensburg, le lundi suivant et arriver à Ottawa le jeudi de la même semaine.

## UN RECORD DE WOOD

Miami Beach, Floride, 1. — (Serv. Presse Canadienne). — Le vétérinaire des courses de canot-automobiles, Gar Wood, pilotant le "Miss America V", a établi hier un nouveau record mondial pour le parcours en ligne droite d'un mille en haute mer. Il a fait avec son embarcation une vitesse moyenne de 78.02 milles à l'heure.

cord mondial pour le parcours en ligne droite d'un mille en haute mer. Il a fait avec son embarcation une vitesse moyenne de 78.02 milles à l'heure.

## AL GRABOWSKI A SIGNE SON CONTRAT

Syracuse, N. Y., 1er. — (Serv. Presse Canadienne). — Le lanceur gaucher Al Grabowski, qui était le seul joueur que l'équipe de balle au camp Syracuse n'avait pas encore engagé, a signé un contrat hier soir avec cette équipe. C'est la cinquième saison que ce joueur fait avec l'équipe en question, et sa présence améliorera grandement son groupe de lanceurs.

Trône en 1908 où on laisse entendre que c'est le gouvernement de Québec qui a pris l'initiative de soumettre cette cause au Conseil Privé. Aujourd'hui le premier ministre déclare que c'est le gouvernement fédéral qui a soumis la question. Il voit une contradiction évidente et demande qui a dit la vérité. Il croit que c'est en comptant sur la possession de ce territoire du Labrador que le gouvernement a sacrifié dans le passé nos ressources naturelles. Il reproche au gouvernement d'avoir produit les documents trop tard dans cette affaire, puis fait allusion à un rumeur qui dit que des pourparlers ont eu lieu entre Terre-Neuve et le gouvernement pour l'achat de la partie de territoire perdue. Il prétend que la chambre aurait dû être mise au courant de ces pourparlers.

## Rousch a signé son contrat hier

Chattanooga, Tenn., 1er avril. — (Serv. Presse Canadienne). — Le joueur de club de balle au camp "Giants" de New-York, après avoir discuté longuement avec le joueur Eddie Rousch, a annoncé officiellement que Rousch a signé un contrat de trois ans, pour jouer avec son club.

L'hon. M. Taschereau remarque que le jugement du Conseil Privé est trop récent pour que l'on fasse de nombreux commentaires. Plus il explique que le gouvernement, depuis des années, a travaillé pour que cette partie du Labrador reste à la province. Il est vrai que dès 1908 la province a soulevé la question, qu'elle a commencé des négociations avec Terre-Neuve. Il fut proposé de soumettre la question au Conseil Privé mais ça n'eut pas de résultat.

## Base-Ball a l'exhibition

1er avril. — (Serv. Presse Canadienne). — Les parties d'exhibition de balle-au-camp jouées hier, ont donné les résultats suivants:

## On parle

est très fédéraliste et la Cour Suprême est une cour fédérale. L'expérience a montré que le Conseil Privé connaît nos lois françaises aussi bien que certains juges anglais de ce pays. Au point de vue garantie et intégrité de nos lois, la Cour Suprême nous donne-t-elle la sécurité qu'offre le Conseil Privé.

La seule offre officielle qui fut faite à la province par le gouvernement de Terre-Neuve, qui voulait vendre la partie contestée, pourvu que nous payons les dettes de Terre-Neuve alors de \$54,000,000. On aurait peut-être pu acheter pour \$20,000,000 plus tard, mais alors qu'aurait dit l'opposition du temps.

Les juges du Conseil Privé sont intégrés, mais dans cette cause l'aspect légal était très petit et l'aspect politique était considérable. M. Taschereau cite aussi un prospectus d'un courtier américain qui offrait avant le récent jugement, en vente la partie contestée et prétendait que les titres étaient garantis par le gouvernement anglais et qu'il y avait des anglais éminents intéressés en cette partie de territoire. M. Taschereau à Londres a montré ce prospectus à des autorités anglaises qui lui ont dit qu'elle portait des faits faux. M. Taschereau a demandé une dérogation officielle, il ne l'a jamais eue.

proteste contre ces articles injurieux pour les arbitres que le Canada, la province de Québec et Terre-Neuve s'étaient choisis librement. Il croit que ces articles ont été écrits par une main étrangère à la rédaction régulière du journal.

## M. C. Houde

à la loi qui prescrit qu'aucun mandat ne soit émis pour un paiement de deniers publics pour lequel il n'y a pas de crédit pour la Législature (S R Q, chapitre 21, art 8 et 9).

La Chambre repette cet amendement par un vote de 40 à 12 et le comité des subsides vote \$30,000 pour l'entretien des bureaux du Gouvernement à Montréal. Puis le comité est levé et, sur une nouvelle proposition de M. Nicol, de former de nouveau la Chambre en comité, M. Sauvé, chef de l'opposition, fait une motion de censure au sujet des paratonnerres vendus par certaines compagnies. Il reproche au Gouvernement de n'avoir pas présenté un projet de loi qui protégerait les cultivateurs contre les exploités.

## LES APPELS

Le comité se lève puis M. Taschereau rappelle à la chambre qu'il a invité M. Thériault à retirer sa motion sur les appels au conseil privé. Le député de l'Islet, après avoir dit qu'il a fait cette motion pour permettre à la Chambre de discuter cette question, retire sa motion. Il dit que les réserves faites par M. Taschereau n'ont pas changé son opinion et l'an prochain il saisira de nouveau la chambre de cette question.

Sur une nouvelle motion de reformer le comité des subsides, M. L'Archevêque, député de Mercier, propose une motion de censure qui reproche au Gouvernement de donner annuellement \$30,000 à la compagnie Clark pour le service maritime entre Montréal et Gaspé. La motion affirme que c'est une violation de nos lois.

## Motions de censure

Justice à Montréal, la construction de l'annexe au palais de Justice à Québec ainsi que celle du palais législatif et affirme que dans ces cas le gouvernement a dépensé beaucoup plus qu'il était autorisé à le faire par la Législature. Sa seule dépense est un statut de 1849 qui autorisa la construction d'un palais de Justice à Montréal construit depuis longtemps.

## UNE MOTION

La chambre est alors appelée à voter une motion de M. Duranleau, député de Laurier, qui demande la production de la correspondance au sujet de la ville d'Aylmer.

M. Duranleau affirme que la politique municipale du Gouvernement a mis des municipalités aux portes de la faillite et le cas d'Aylmer prouve cette prétention. La ville d'Aylmer fut menacée de la faillite en octobre dernier. Le Gouvernement lui-même l'a poursuivie parce qu'elle avait donné un chèque sans fonds. D'autres municipalités sont aussi dans une position financière précaire. M. Duranleau attribue cette situation à la politique du Gouvernement. Il prétend que dans Aylmer des amis politiques du gouvernement ont été protégés par celui-ci qui n'a pas voulu intervenir.

Gouvernement au sujet des industries agricoles. Il voudrait que le Gouvernement au lieu de dépenser autant d'argent pour la colonisation, passe plus d'efforts pour encourager les industries agricoles.

## COOPÉRATIVE FEDERÉE

L'hon. M. Caron déclare que la coopérative fédérée est libre et indépendante, elle a la confiance du public. L'opposition la combat parce qu'elle a été créée par l'initiative du Gouvernement, cette motion est rejetée par 43 à 12.

Le comité des subsides est appelé à voter un nouveau crédit et M. C. Houde, député de Ste-Marie, profite de l'occasion pour déclarer que des ministres ont dépensé des sommes d'argent pour des fins d'organisations libérales, et de fins de distraction. Il affirme que le Gouvernement ne fait plus de différence entre l'argent de la province et l'argent privé des ministres. Il fait allusion à Mlle Labelle et dit que celle-ci a aidé à des ministres dans l'organisation de banquets. Il fait allusion aussi à l'achat de meubles.

## M. Houde

M. Galpeault réplique en répétant ce qui s'est dit au comité des comptes publics et prétend que, au sujet de l'achat de meubles, le département a été trompé par un employé.

## M. Perreault

M. Perreault: "Mouchard? sortez le." M. Laferté qui préside le comité, décide que M. Houde ne peut parler comme il le fait.

## M. Houde

M. Houde: "Je me rends à votre décision." M. Taschereau: "Le député est obligé de retirer ses paroles." M. Houde: "Je refuse de retirer ce que j'ai dit."

## M. Taschereau

M. Taschereau: M. le président, je vous demande d'appeler l'orateur et de lui faire rapport." M. Houde: "Je refuse de nouveau de retirer ce que j'ai dit."

M. Laferté fait alors rapport à l'orateur, M. Francoeur qui, après avoir consulté les règlements, déclare que l'article 245 et l'article 249 obligent M. Houde à retirer ses paroles ou est menacé d'être nommé.

# Finance et Commerce

Table of market prices for various goods and commodities, including flour, oil, and other staples.

## MARCHE DES VIVRES

Table of market prices for various types of flour and other food items.

## BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market prices for various companies and securities.

## BOURSE DE NEW-YORK

Table of stock market prices for various companies and securities.

## VENTES NOMBREUSES

Montréal, 1. — (Serv. Presse Canadienne). — A l'ouverture des cours sur la marche montréalaise et pendant la première demi-heure, les ventes ont été assez nombreuses, mais s'effectuèrent dans certains compartiments, avec une tendance à la hausse. Le Brûlé a touché 133.

## La baisse est arrêtée

New York, 1. — (Serv. Presse Canadienne). — Vers midi, à la bourse de New-York, le prix des valeurs commençaient à s'affermir et même à monter à cause du grand nombre d'ordres venant de gens de l'extérieur, qui veulent profiter des prix favorables établis par la liquidation forcée qui s'est produite dans certains compartiments. Il y eut des hausses de 5 et 6 points.

## qu'amendé dans la suite, s'applique

aux dépenses faites par le gouvernement pour la construction des édifices publics. Et le gouvernement ne cache rien puisqu'il indique lui-même dans les comptes publics les sommes dépensées.

## M. Nicol explique que le gouvern-

nement, par l'enquête au comité des comptes publics, a montré qu'il a procédé suivant la loi, dans toutes ses dépenses. Il en fut de même pour les constructions de la commission des liquéurs.

## Quant aux impressions, annonces

et publicités, M. Nicol fait des comparaisons et malgré que toutes les lois et les rapports doivent être bilingues, la comparaison avec les autres provinces est à notre avantage. On a tort de dire que les journaux sont vendus; des journaux comme la Gazette, le Star, La Presse, La Patrie, et L'Événement, sont libres. L'imprimeur du roi contrôle les impressions.

## SPRINGFIELD CHAMPION?

New Haven, Conn., 1. — (Serv. Presse Canadienne). — Les "Indiens" de Springfield, iront sur la glace pour disputer la quatrième et dernière joute de la série pour le championnat de la ligue Franco-américaine, avec une avance de six points, à la suite de leur victoire d'hier soir sur le New Haven qu'ils ont battu par 3 à 1, dans la troisième rencontre de cette série. La première partie de la série s'était terminée par un résultat nul: 1 à 1; la deuxième par 4 à 0. C'est le nombre total des points enregistrés durant la série qui décide du championnat, et si rien d'extraordinaire se produit les "Indiens" de Springfield sont pratiquement certains d'obtenir le titre.

## LES BANQUIERS

GAGNENT 10 A 4

Kénogami, 1. — (Spécial au "Progrès"). — Jeudi le 24 mars avait lieu à l'Arena la dernière partie de ligue de la Cité Kénogami-Jonquière, pour la 2e position, joute qui fut gagnée par le club de Banques contre le St-Dominique par le score de 10 à 4.

Sans la brillante tenue de Lapointe dans les buts du St-Dominique le score aurait été plus élevé que cela. Tous les joueurs des Banquiers se distinguèrent en faisant constamment de brillantes attaques dans les buts du St-Dominique, mentionnés spécialement Guérette, Gagnon, Tremblay qui furent les étoiles.

Cette joute fut la revanche du club Banquiers qui avait été défait par le St-Dominique dans la première série par 6 à 2.

Table of player statistics for the Kénogami game, listing names and scores.

## DR J.-D. PAQUIN CHIRURGIEN-DENTISTE

Ex-interne de l'Institut Franco-Américain—Ex-interne de la clinique du Dr J.-N. Paul Fourniel

Tous les travaux dentaires faits en 8 heures St-Joseph d'Alma, Lac St-Jean

## ACADEMIE FILIOL ACADEMY

288, RUE RACINE CHICOUTIMI TEL. 814

Cours commercial complet dans les deux langues. Autant d'heures d'anglais que vous le désirez.

Cours le jour et le soir pour jeunes gens et jeunes filles.

Gagnez \$5.00 en or en collectionnant ces coupons dont la série vous donnera le nom de notre journal.

## Engan!

Vendredi et samedi, 1er et 2 avril dans le nouveau local de M. Alfred Paradis, rue Racine, au Pont de la Rivière au Rats. Stock de feu de D. Boulé & Cie en vente.

De 2 à 5 heures et de 7.30 à 10 heures.

QUAND VOUS AVEZ QUELQUE CHOSE A VENDRE, A LOUER, A ECHANGER, A OBTENIR, A TROUVER, C'EST VITE DONNE ET VITE FAIT SI VOUS RECOURREZ A NOS

# PETITES ANNONCES

## Essayez dès aujourd'hui. Succès assuré

### TARIF DES PETITES ANNONCES

**COMPTEUR 457**  
 Téléphone 457

— Evénements, fiançailles, mariages, naissances, décès, services anniversaires, In memoriam, remerciements, assemblées.

**COMPTEUR (maximum 60 mots)**  
 1ère insertion, \$0.50.  
 Chaque insertion subséquente, \$0.25.  
 Chaque mot additionnel, \$0.01.

**DEBIT**  
 Trois fois les prix ci-dessus; escompte 50% pour paiement dans les dix jours qui suivent la date de notre facture.  
 Nous publions gratuitement ces événements dans le carnet social et les courriers.

### PETITES ANNONCES COURANTES.

**COMPTEUR :**  
 \$0.01 le mot; minimum \$0.25 de l'annonce; 6 insertions pour le prix de 4.

**DEBIT :**  
 3 fois les prix ci-dessus, escompte 50% pour paiement dans les 10 jours

— Surcharge de 50% pour petites annonces avec bordure, caractères ou titres spéciaux.

— Toutes les petites annonces sont strictement payables d'avance.

### Succursales autorisées à recevoir vos PETITES ANNONCES

- Marcel Dompnier, rue Racine, Gaudreau & Tremblay, rue Racine.
- Hamel & Cie, rue Racine, Roy & Bouchard, rue Racine, J.-P. Gauthier, rue Racine, J.-P. Gosselin, rue Montcalm, Th.-La Gaudreau, spécialiste en remèdes brevetés.
- Odina Potvin, 13 rue Racine, Léon Fortin, Jonquière, G.-H. Rodrigue, Mistassini, J.-E. Lalme, Kénogami.

### A VENDRE

- A VENDRE — Tables et chaises de restaurant à vendre. S'adresser à Monsieur David Girard, restaurateur, Jonquière. JNO
- A VENDRE — Moteur de 10 forces en très bon état. Sacrifierons à bas prix. Le "Progrès du Saguenay", 11 Avenue Labrecque, Chicoutimi. JNO
- A VENDRE — Trois maisons à vendre dans la ville de Chicoutimi. Pour détails et informations s'adresser au bureau John Murdoch, Chicoutimi. JNO
- A VENDRE OU A LOUER — Maison en pierre, trois logements, vaste emplacement et lot à bâtir. Coin des rues Bossé et Taché. Conditions avantageuses. S'adresser à L.-O. Couture, 2 avenue du Séminaire. 4a
- BOULOGNE DE FORGE à vendre, pour cause d'abandon des affaires, située à St-Jérôme, grand terrain et bonnes bâtisses. Vendra avec tout outillage. S'adresser à M. Arthur Bergeron, St-Jérôme. 9-4
- MAISON A VENDRE — Dans le quartier Ouest. Bonnes conditions pour un acheteur sérieux. Pour informations s'adresser à J.-E. Tremblay, 15 rue Taché, Chicoutimi-Ouest. 12-19-26m 2a
- MAISON A VENDRE — Bonne maison à vendre, 8, rue St-Georges. S'adresser à Didier Michaud, Jonquière. JNO
- A VENDRE — 2 terres à St-Honoré, 9e rang, canton Simard, conditions faciles aux acheteurs sérieux. S'adresser à Dominion Fish & Fruit Limited, Chicoutimi. JNO-D5647

### PROPRIETE A VENDRE

4 logements, Ave Moison, Jonquière. Terrain 80 x 100 pieds. S'adresser à Bourassa Lumber Co. Ltd. Tél. Dubuc 134 et CENTRE.

### ON DEMANDE

- AGENTS DEMANDES — Le Progrès du Saguenay a besoin immédiatement de 5 bons agents pour ouvrir sa campagne d'annonce dans les comtés de Chicoutimi, Lac St-Jean, Charlevoix et Saguenay. Hommes expérimentés dans la sollicitation pour journal de préférence. On devra s'adresser à M. J.-Alphonse Alain, gérant de la circulation.
- MENAGERE DEMANDEE — Une personne de confiance et d'expérience trouverait une position permanente dans une petite famille. Maison d'entretien très facile. Position assurée pour longtemps. S'adresser à F. L. Casier P., Chicoutimi. JNO
- VENDEURS DEMANDES — Emission d'actions, obligations, industries en opération. Contrôle pour la région du Saguenay. Le Placement Industriel, 11 Notre-Dame Ouest, Montréal. 5-4

### A LOUER

ON DEMANDE un homme d'expérience, parlant anglais et français, pour la sollicitation à domicile, dans des fournitures de maison. Salaire et commission. S'adresser à Simard & Simard, Jonquière.

### ON DEMANDE — Bonne couturière

demandée. S'adresser immédiatement à Eugène Bergeron, marchand tailleur, Kénogami. 4-4

### ON DEMANDE — Quelqu'un de responsable

demandé à louer ou à acheter une réserve de chasse et pêche aux environs de Kénogami. P.O. Dans réponse donnez tous détails au sujet de l'endroit, grandeur, lacs et rivières et bâtisses, s'il y en a sur la réserve, les conditions des chemins pour y aller, les termes de la vente ou du transfert. Voulez prendre possession le premier mai. Box No 2683, Montreal Daily Star. 1-4

### DIVERS

**ARTICLES DE BUREAU** — C'est le Progrès qui est le plus en mesure de vous servir, quand vous avez besoin d'articles de bureaux. Non pas quelques articles de bureau, mais tous les articles de bureaux sont en vente au Progrès. JNO

**LIVRES** — Le Service de Librairie du Progrès vous sert en fait de l'inventaire de toutes ses collections de journaux, peut disposer de quelques centaines de livres de journaux, qu'il vend, comme d'habitude, 2 sous la livre. Avis à ceux qui veulent s'approvisionner. JNO

**VIEUX JOURNAUX** — Le Progrès du Saguenay, qui vient de faire l'inventaire de toutes ses collections de journaux, peut disposer de quelques centaines de livres de journaux, qu'il vend, comme d'habitude, 2 sous la livre. Avis à ceux qui veulent s'approvisionner. JNO

**IMPRESSIONS** — Chaque fois que vous avez quelque chose à faire imprimer, n'oubliez pas que le Progrès du Saguenay est en mesure de vous donner entière satisfaction. JNO

**PENSION** — Bonne pension privée. S'adresser à 4, rue St-Valier, Chicoutimi.

**BUFFALO — EVINRUDE — KER-MATH** — Moteurs marins de tous types, plaisance ou industrie. Neuf et occasions. Catalogues gratuits. E. DROLET, Agent Spécialiste, Chambre 311-PS, Edifice Shaughnessy, Montréal.

**GRAINES DE SEMENCES** — Blé d'inde sucré Golden Bantam. Variété précoce à grains jaunes doux et succulents. Germination 90% surplut de stock. Une livre 35c, trois livres \$1.00, sept livres \$2.00. Colis postal, franco dans tout le Canada. Catalogue, annonces à suivre. Magasin de Graines de Verret, Charlesbourg, P.Q. 2-4

**OCCASION UNIQUE** — 3 photographes, marques Casavant et Columbia un aménagement de salle de café et restaurant comprenant tables, chaises, bancs, buffet, comptoirs, fontaine, etc. Le tout à bas prix et à bonnes conditions. S'adresser à La Cie Gaudreau et Gagnon, 127, rue Racine, Chicoutimi.

**PETITS POULETS D'UN JOUR** — Demandez notre catalogue et liste de prix. Nous les avons dans dix races différentes. 100% de livraison garantie. Tous garantis pure race. LAURENCELLE et ROUTHIER, 1421 rue Bleury, Montréal.

**IMPOT SUR LE REVENU** — Texte complet de la loi révisée juridique. Seule version française publiée au Canada. Henri Viens, comptable licencié, 407 rue McGill, Montréal. Prix \$1.00. 2-4

**A VENDRE** — Une très bonne propriété en briques, 3 étages, avec système de chauffage à air chaud. Située sur la rue Dillard, près de l'Eglise et de l'école. A vendre à très bonnes conditions. S'adresser par téléphone au No 237, ou à la Dominion Fish and Fruit, 273 rue Racine, Chicoutimi.

### NEUF CONDUCTEURS D'AUTOS ARRETES

Hull, Qué., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — Neuf conducteurs d'automobiles ont été arrêtés à la suite de la campagne pour faire cesser la vente illégale de boisson. Lucien Leduc a été condamné à deux mois de prison. Les huit autres qui ont plaidé non coupables en cour de police, ont été retenus pour leur procès. La police dit que la descente qu'elle a faite a un poste de taxis a donné comme résultat que tous les hommes, excepté le propriétaire, ont été arrêtés.

### Deces d'une autorité en assurance-tou

Nous apprenons la mort de M. Joseph-Edouard Clément, survenue lundi matin à son domicile rue Ainslie 17.

Très connu dans le monde des affaires, M. Clément était une autorité reconnue en ce qui concerne l'assurance.

En 1902, il avait fondé la compagnie d'Assurances Mont-Royal dont il fut, pendant plusieurs années, le directeur et le vice-président.

En 1908, il fonda la compagnie

### Avis public

**PROVINCE DE QUEBEC**  
 District de Chicoutimi  
 No 1130  
**COUR SUPERIEURE**  
 Dame MELANIE LAROCHE, épouse de Alfred Maltais, de Jonquière, dûment autorisée à ester en justice.

Demanderesse,  
 VS  
 Le dit ALFRED MALTAIS,  
 Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 15 mars 1927, contre le défendeur. Chicoutimi, le 16 mars 1927.  
 Geo. LAROCHE  
 Procureur de la demanderesse.

### Encan !

En foule à l'Encan, le 1er et 2 avril, dans le nouveau local de Alfred Paradis, Rivière au Rats, rue Racine. Balance du Stock de D. Boulé & Cie en vente de 2 à 5 heures et de 7.30 à 10 heures.

### Servantes demandées

- SERVANTE DEMANDEE — On demande une servante pour une demi-journée de temps à autre. Très bon salaire. S'adresser immédiatement par téléphone 651. JNO
- SERVANTE DEMANDEE — On demande une servante pour service général de famille. S'adresser à Mme J.-Lauréat Gagnon, 148 rue Racine, Téléphone 284.

### Argent à prêter

ARGENT A PRETER — Aux marchands, cultivateurs, particuliers, nous prêtons sur hypothèques à 6% sur stock de magasins, fixtures ou toutes autres valeurs, régions toutes sortes de dettes, achats, collections comptes partout. Satisfaction assurée, quel que soit votre cas, consultez-nous gratuitement. Boite Postale 672, MONTREAL. 23a

### A LOUER

CHAMBRES A LOUER — Pour messieurs, s'adresser au No 142, rue Racine, 1ère porte à droite. J.N.O.

Demandez la saucisse "Octo Spécial"

Lisez nos annonces

### LE BILL DES LIQUEURS CHEZ NOS VOISINS

Toronto, Ont., 1er. — (Serv. Presse Canadienne). — Son honneur le lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, M. Ross, a siégé hier le bill présenté par le gouvernement Ferguson, concernant le contrôle des liqueurs dans cette province. Cette loi fait maintenant partie des statuts de l'Ontario, mais elle deviendra en vigueur le jour de sa sanction.

### SON EXCELLENCE CHEZ LES INDIENS

Victoria, C. B., 1er. — (Serv. Presse Canadienne). — Son Excellence, Lord Willingdon, Gouverneur-Général du Canada, porte maintenant le titre de chef Gottushun, mot qui signifie en français "Arc-en-ciel". Les tribus indiennes de l'île de Vancouver lui ont décerné ce titre hier pendant une des cérémonies les plus pittoresques et les plus brillantes qu'ait vues la ville de Victoria.

### UNE FILLETTE EST TUEE PAR UN CHINOIS FURIEUX

Toronto, 1er. — (Serv. Presse Canadienne). — Brandissant un long couteau de charcutier bien effilé, et criant comme un déchaîné, Fong Wong, un chinois âgé de quarante-deux ans, a parcouru les quartiers chinois hier soir, tuant une fillette de onze ans, Elsie Macheska, et blessant légèrement quatre hommes, dont trois de ses concitoyens. Il a été capturé par le constable Withrow. Celui-ci dut tirer deux coups de pistolet pour l'effrayer, et finalement d'un solide coup de poing, il le coucha par terre sans connaissance.

### LA NORVEGE ADOPTE UNE LOI DES LIQUEURS

Oslo, 1er.—L'Odjelling, une des deux chambres du Parlement norvégien, a voté le nouveau projet de loi des boissons alcooliques avec des amendements qui rend le contrôle du gouvernement encore plus sévère que celui-ci ne le désirait. D'après cette loi, aucune boisson alcoolique ne sera vendue à une personne n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans, pas même dans les restaurants. Après le 30 juin, 1929, on ne vendra pas de

### LES PEREGRINATIONS D'UNE VOLAILLE

Paris, C. Sp. — Un marchand de volailles des Halles centrales de Paris, M. Glourac, prit un individu

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### IL N'Y A RIEN DE VRAI A DIT LORD CAVE

Londres, 1er. — (Serv. Presse Canadienne). — Comme on attirait aujourd'hui son attention sur une dépêche de la presse, venant d'Ottawa, résumant un discours de M. Henri Bourassa, le député indépendant, à la Chambre des Communes canadiennes en faveur de la suppression des appels au Conseil Privé, le Lord Chancelier a déclaré: "Je ne puis croire que M. Bourassa a dit une telle chose".

La dépêche rapporte que M. Bourassa aurait dit, que Lord Cave, durant son séjour au Canada, s'était informé des appels au Conseil Privé dans les causes de mariage de la province de Québec, et d'avoir demandé: "Quelle décision, plus que celle-ci, peut causer de troubles aux protestants ou aux catholiques?"

Lord Cave a ajouté: "Il n'y a rien de vrai là-dedans, du tout".

### CA VALAIT LA PEINE DE L'INVENTER

NEW-YORK, 1er. — (S. P. A.) — On a donné un chèque de \$1,000,000 à un jeune Russe socialiste pour son invention consistant en un camera automatique qui permet aux gens de se photographier eux-mêmes très facilement. L'inventeur Anatol Josepho malgré sa richesse subite a conservé ses idées socialistes et il se propose de consacrer la moitié de cette somme pour créer un fonds de charité. Il emploiera le reste pour le développement de certaines inventions. Il a été nommé vice-président et conseiller technique de la compagnie qui lui a acheté son invention.

### HENRY FORD SE FAIT DES ENNEMIS

DETROIT, 1er. — (S. P. A.) — Des rumeurs circulant ici hier soir à l'effet que les méthodes de vente des magasins appartenant à Henry Ford dans Detroit ou les environs prenaient des proportions de boycottage contre les marchands en gros.

Une délégation se rendit récemment auprès de M. Henry Ford pour protester contre les prix réduits à ses

### WONG A ETE CONDUIT AU POSTE DE POLICE

Wong a été conduit au poste de police sous l'accusation de meurtre. Les autorités affirment que Wong a été déclaré fou il y a deux ans, et ensuite déporté en Chine.

### LES PEREGRINATIONS D'UNE VOLAILLE

Paris, C. Sp. — Un marchand de volailles des Halles centrales de Paris, M. Glourac, prit un individu

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### LE FER ELECTRIQUE EST CAUSE D'UN GROS FEU

Glace Bay, N. E., 1er.—(Serv. Presse Canadienne). — De bonne heure samedi le quartier des affaires de Glace Bay a été détruit par une conflagration et les dommages s'élevèrent à plus de \$300,000. On croit qu'un fer électrique dans un établissement de tailleur a été la cause de l'incendie.

Le feu commença vers 3 heures du matin et fut activé par un fort vent venant de l'Atlantique. Pendant des heures les pompiers travaillèrent sans succès, et tout le quartier n'est plus qu'un amas de ruines et de cendres, au milieu desquelles se dressent deux cheminées qui ont résisté au vent et à l'incendie. On a rempli les caves de neige, afin d'empêcher l'incendie de se déclarer de nouveau.

### L'EMBARRAS DU CHOIX

Capetown, 1er.—Au Cap, comme ailleurs, il y a des braves qui se feraient, à l'occasion, tuer à l'ombre du drapeau. Mais ils voudraient bien savoir comment il est fait, leur drapeau! Or, le type du drapeau africain n'est pas encore arrêté. Une Commission représentant toutes les parties de l'Union sud-africaine vient de se réunir au Cap pour fixer son choix.

LES CULTIVATEURS LESES FONT APPEL A LA PROVINCE

Réunion du Comité de défense — Appel des cultivateurs Comptes-rendu de la réunion

Judi, 24 mars. — Le Comité de Défense des Cultivateurs Lésés du Lac St-Jean s'est réuni à Chambord. Etait présent M. Onésime Tremblay, président, MM. Adlard Perron, St-Prime, Antoine Tremblay, Roberval, Léon Rousseau, Péribonka, Basile Maltais, St-Gédéon, Edouard Girard, Chambord, directeur du Comité; M. Antoine Tremblay, St-Augustin, assistant-secrétaire. Etaient présents aussi les cultivateurs lésés dont les noms suivent: MM. Etienne Brassard, Octave Goulet, Joseph Brassard, Arthur Boily, Joseph Hudon, Jean-Baptiste Brassard, Léonidas Goulet, Ernest Boily, Octave Fortin, Jean Brassard, Cyrano Girard, Omer Rousseau, Philias Fortin, Alphonse Doré, Cyrille Goulet, et Wilford Boily.

On a passé en revue les différents aspects de la situation douloureuse où se débattaient les cultivateurs. Dépouillés par une compagnie qui ne

Plus de trois cent cinquante citoyens du Lac Saint-Jean subissent l'invasion totale ou partielle de leurs propriétés par l'inondation due aux barrages de la Compagnie Duke-Price à la Décharge. C'est sans les avoir acquiescés et sans la permission des propriétaires que la Compagnie a envahi ces terres; malgré leurs protestations, elle s'y maintient depuis bientôt neuf mois au mépris du septième commandement de Dieu et des lois essentielles de tout pays civilisé. Elle n'a jusqu'ici que payé une faible partie des dommages qu'elle a causés.

Les cultivateurs lésés ont protesté contre cet envahissement illégal et injuste. Aucun d'entre eux ne se sentant assez riche, ni assez fort pour prendre contre cette puissante compagnie, dont les audaces ne s'expliquaient que par l'assurance de l'impunité, des procédures qu'on prévoyait d'ailleurs inefficaces, ils se sont adressés au gouvernement "dont le premier devoir, s'il veut sincèrement le bien du peuple, est de veiller à l'inviolabilité de la propriété privée" (Léon XIII), et qui "dans la protection des droits privés doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents" (Léon XIII).

Ils n'ont demandé que ce qui leur était dû en stricte justice: la restitution de leurs biens envahis, la réparation des dommages à eux causés par les inondations, et la protection des lois.

Dans toutes leurs démarches ils ne se sont pas départis une seule fois de la loyauté, de la franchise, de la modération, de l'honneur ni de la légalité. Leur prêter des intentions de lucre, les dénoncer comme hostiles à l'industrie est aussi injuste et invraisemblable, que les accuser de visées politiques ou d'esprit de révolte est stupide et faux: leurs actes prouvent éloquentement le contraire.

Après des chefs de l'Etat, qui pourtant n'ont rien pu répondre de sérieux à leurs raisons, les cultivateurs lésés n'ont pas trouvé l'appui auquel ils avaient droit: à leur justes revendications les ministres ont opposé une résistance brutale, une hostilité qui est allée jusqu'au mépris, au refus, obstiné de leur faire droit.

Dans la presse, les quelques journaux courageux qui ont eu le désintéressement et la vaillance de leur aider se sont vus injuriés, menacés, attaqués même dans leurs intérêts. Le reste de la presse a fait le silence sur leurs plaintes, a dénaturé les faits, ou bien en a faussé le caractère véritable: le journal officiel du gouvernement, trahissant, ainsi les dispositions de ceux qui l'inspirent, s'est livré à une véritable campagne d'injures et de calomnieuses insinuations contre les représentants officiels et les défenseurs des cultivateurs lésés.

A l'heure présente, un bill est devant la Chambre pour achever l'oeuvre de la spoliation. On se propose d'adopter une loi dont l'effet serait de sanctionner l'injustice, et de priver les victimes de tout moyen d'échapper à la spoliation. Avec la majorité qu'il commande, et qui ne connaît pas la situation assez pour en juger sainement et devant laquelle on n'a pas permis aux victimes d'être entendues, le ministère est sûr d'obtenir la sanction de ce bill d'iniquité, qui exécute ceux qui ont "des droits très légitimes", au profit de ceux qui ont "agi illégalement et sans droit".

Voilà la situation des cultivateurs lésés du Lac Saint-Jean. Leur droit est clair, indiscutable; il est violé impunément et insolument, c'est encore indiscutable. Le gouvernement, infidèle à son devoir, se tourne contre eux; il va rendre légal ce que la loi de Dieu et les lois de la province ont déjà condamné; il va ratifier l'injustice.

En face de cette situation, que pouvons-nous et que devons-nous faire?

Personne ne consent à la spoliation; mais tous ne sont pas capables de supporter indéfiniment la situation qui leur est faite.

En dépit de nos instances pour obtenir la réparation complète des dommages, le gouvernement persiste à solidifier les dommages causés aux propriétaires, et qui sont chose due, avec la propriété elle-même, dont le sort n'est pas encore fixé. C'est exactement la condition qu'il maintient dans le projet de loi qu'il prépare. Il met ainsi les propriétaires lésés dans la douloureuse alternative de sacrifier leurs droits et leurs propriétés ou d'attendre indéfiniment le remboursement des pertes qu'ils ont subies. Cette odieuse tactique de réduire les gens à la famine pour avoir raison de leur résistance jette nombre de familles dans la plus angoissante situation. En effet, plusieurs victimes, (surtout parmi les cultivateurs), privées de leurs revenus ordinaires, désorganisés et endettés, sont réduites à un tel état de détresse que le courage ne suffit pas pour leur permettre de traverser la crise où on les a jetés. Devant la perspective de délais indéfinis, trop retardé maintenant pour organiser l'année qui commence, ne pouvant ni partir ni demeurer, le pauvre cultivateur est en proie aux plus dures incertitudes.

On peut difficilement se faire une idée exacte de cette situation qui réduit un malheureux chef de famille à accepter n'importe quoi pour en sortir. Tous sont fermement résolus à ne pas se laisser dépouiller; mais il y en a qui ne peuvent plus tenir. Nous ne pouvons pas permettre qu'on exploite ainsi la détresse de tant de gens pour exiger d'eux le sacrifice de leurs droits et de leur avenir.

Par contre nous ne pouvons pas plus renoncer à défendre les droits et les biens qui nous sont enlevés, et nous sommes fermement résolus à lutter jusqu'au bout. Nous avons le devoir de les défendre, parce que nous sommes convaincus que les biens qui nous sont enlevés ne peuvent pas être indemnisés; avec un gouvernement qui malgré les lois et ses devoirs nous sacrifie impitoyablement; avec une compagnie qui sans nécessité s'est permis à notre égard des audaces inqualifiables, nous ne pouvons pas attendre la justice ni l'équité; de plus il y a des biens que l'argent ne peut pas nous rendre.

Conscient que les circonstances lui en font un devoir, le Comité de défense des cultivateurs lésés du Lac Saint-Jean, au nom des personnes et des intérêts qu'il représente, au nom de la justice, de l'ordre social et de l'honneur national, adresse à tous les citoyens de la province de Québec un pressant appel pour obtenir secours et appui.

Nous demandons à tous nos compatriotes d'ouvrir les yeux sur notre situation particulièrement pénible; nous supplions tous les hommes de coeur de ne pas rester indifférents devant la spoliation dont nous sommes victimes; nous les invitons à se rendre compte que dans la lutte qui nous est imposée nous avons à défendre plus que nos biens, mais que nous défendons surtout le principe qui est bien commun de tous et la plus solide garantie de l'ordre et de la prospérité publics; qu'en empêchant nos hommes d'Etat de consacrer l'illégalité et l'injustice nous sauvons l'honneur et le prestige de l'autorité, et qu'en tolérant le méfait présent on compromettrait tout l'avenir.

Nous en appelons d'une manière toute spéciale à nos compatriotes de la classe agricole qui sont plus particulièrement en mesure de comprendre les sacrifices qui nous sont imposés, et à ceux que des études de droit ou de théologie mettent plus à même de voir l'importance des principes en cause; mais nous en appelons aussi à tous ceux qui, soucieux de la solidarité et de l'ordre social, se sentent le coeur et les moyens de nous aider en quelque manière.

Nous avons le ferme espoir d'être entendus. Nous devons compter dans notre province assez de frères pour qu'un compatriote compte plus qu'un étranger, assez d'esprits sains pour qui la justice est plus que l'or qui passe à travers le pays.

Signé: Le Comité de défense des cultivateurs lésés, par Onésime TREMBLAY, prés.

COMMUNICATION L'ELECTRICITE A BAGOTVILLE

Bagotville, mars, 28. A M. le Rédacteur du journal le PROGRES DU SAGUENAY. Cher Monsieur,

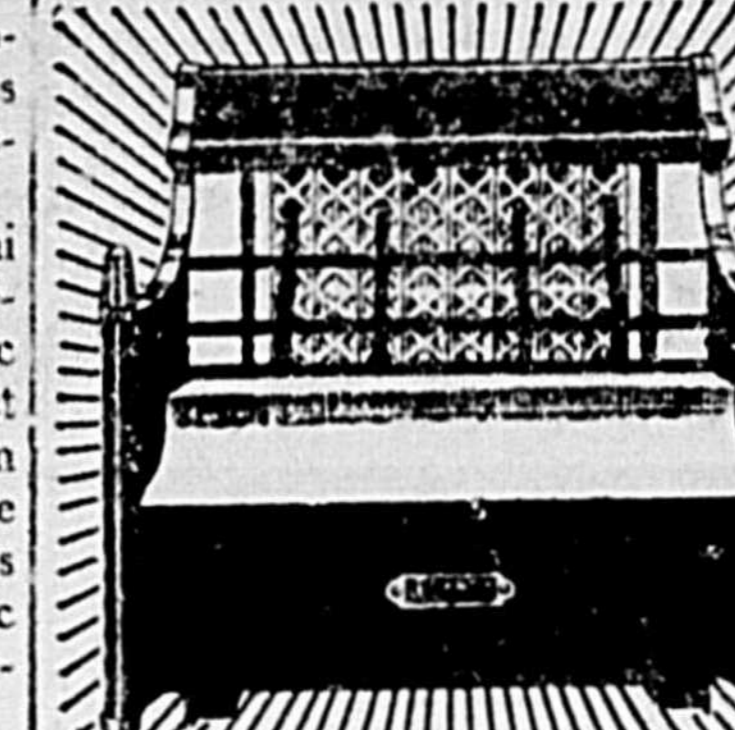
Pourrais-je de nouveau vous demander de publier l'article suivant en réponse à celui de M. le Maire de Bagotville, que j'ai eu l'honneur de lire sur votre journal tout dernièrement?

Je suis en ne peut plus satisfait de la réponse de M. le Maire de Bagotville, et surtout je suis enchanté des progrès qu'il a fait en électricité depuis quelque temps. Il ne croit donc plus qu'un condensateur est un générateur magique, puisqu'il ne voit d'erreur dans l'article de quatre colonnes que la grosseur du fil de la ligne de transmission?

Ainsi, la perte dans cette ligne est un mystère? Des gens disent qu'elle est de 40 pour cent, d'autres, qu'elle est énorme. Se serait là qu'est née l'idée d'un condensateur? Puisque ce condensateur a été installé à l'arrivée de la ligne, et par ce fait ne peut avoir d'influence que sur la ligne et au générateur. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le calcul de cette ligne en est un tout petit que l'on peut faire dans l'espace de quelques minutes, et il me semble qu'il serait très utile aux gens de Bagotville. C'est donc avec plaisir que je vais vous le faire.

Comme la ligne serait construite avec du fil No. 4 et d'une longueur de 5 milles et demi, ce fil a donc une résistance de 1.3 ohm par mille, et 7.15 ohms pour 5.5 milles. La perte est égale au carré de l'ampérage multiplié par la résistance.

Lorsque nous avons 1,000 Kilo-Volt-Ampère sur la ligne, le générateur génère sa pleine capacité nous avons donc 44 ampères à 13,000 volts. Alors 44x44x7.15 ohms 13,842 watts par fil, et 41,526 pour les trois fils, ou 41 1/2 Kilowatts, la perte serait à peine de quatre pour cent de tout le pouvoir, et les supposés pertes énormes seraient donc une histoire de loup-garou, semblable à celle du condensateur magique?



LA CHALEUR DU GAZ pénètre partout. La chaudière COLEMAN portable peut donner une bonne chaleur de gaz ou quelque endroit que vous habitez. Elle fonctionne sur le même principe que les lampes à gaz. Elle fonctionne propre et silencieusement. Elle fonctionne sans tuyau, éliminant ainsi tout frais d'installation. Vieille allumée. Facile à faire fonctionner. Employez-la partout. Cette chaudière est très utile pendant les journées froides d'hiver et de printemps ainsi qu'en hiver lorsqu'on a besoin de chaleur supplémentaire. Irradie des rayons de chaleur propre et silencieuse comme la chaleur du soleil. Régulation instantanée. Donne une chaleur régulière. Réchauffe plus qu'avec le gaz des villes. Pas de fumée, pas de suie, pas de cendres. Modèle économique. Modèle No. 2, prix: \$37.50. Demandez à votre marchand de vous montrer le CHAUFFE-BOITES COLEMAN. Si vous ne le trouvez pas, écrivez-nous pour avoir des renseignements, département. P.S. 1. The Coleman Lamp Co. Ltd. Queen St. East & Davies Ave. Toronto, 8, Ontario.

000 volts. Alors 44x44x7.15 ohms 13,842 watts par fil, et 41,526 pour les trois fils, ou 41 1/2 Kilowatts, la perte serait à peine de quatre pour cent de tout le pouvoir, et les supposés pertes énormes seraient donc une histoire de loup-garou, semblable à celle du condensateur magique?

De plus, la remarque que M. le Maire a fait que, partant de tels chiffres, on ne peut arriver à des conclusions vraies, n'a pas sa raison d'être, puisque je n'avais fait aucun calcul de la ligne dans cet article du 15 mars, n'étant pas certain de l'information, j'ai simplement dit que les pertes ne se mesureraient pas en centaines de forces, et comme vous pouvez le constater, 41 kilowatts — 55 forces, et cela, seulement quand la ligne porte au-dessus de 1,300 forces.

Maintenant il me reste à dire un dernier mot, je n'ai certes pas l'intention de faire publier un cours en électricité, dans les journaux quotidiens, non pas, parce que je ne possède pas assez de science, pratique et théorique, mais parce que je ne suis pas assez instruit pour rivaliser avec M. le Maire.

J'ai donc l'honneur, M. le Rédacteur, de vous remercier de nouveau et pour la dernière fois sans doute, de votre toute aimable hospitalité dans votre journal.

Je vous prie de croire, M. le Rédacteur, que je suis tout dévoué. Jean le Contribuable.

Sauvons nos enfants. Epurons notre langue. Aimez-vous la lecture? Une mine: nos annonces. Guerre à la tuberculose.

UN MOULIN QUI EST TRES ACTIF

Paris, 1er. — Les formalités de naturalisation, en France, sont devenues beaucoup plus rapides qu'autrefois, et l'on peut naturaliser, à l'heure actuelle, 200 personnes en une journée.

Pendant que nous étions chez elle, elle n'a pas pu rester cinq minutes tranquille. Toujours un marmot entre les jambes, toujours un mot à dire à l'oreille de quelqu'un, jamais un instant en paix.

—Tu exagères Fanny. Madame Poitevin m'a paru une femme d'esprit parfaitement libre, pleine d'entrain et d'amabilité, la politesse même.

—Frank, sache-le bien une fois pour toutes et tiens-toi le pour dit: je n'accepterai pas pour amie des matrones et des bonnes d'enfants. Passer quelques jours dans une de ces familles, comme chez vous, c'est bon. Mais commencer une vie avec des femmes de ville qui ne savent parler que du bébé, de la petite fille ou du petit garçon, cela non, bien sûr que non.

FABRIQUES DE PATES ET PAPIERS DU QUEBEC LIMITEE ET FILIALES

PREMIER RAPPORT ANNUEL pour la période du 12 mars au 31 décembre 1926

Messieurs les actionnaires, Vos administrateurs, en présentant le premier rapport annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 1926, désirent faire quelques commentaires sur trois points importants, savoir:

- 1. La nature de l'actif. 2. La présente situation au point de vue de l'exploitation et des recettes, et 3. Les perspectives.

En plaçant de l'actif il nous paraît à propos de rappeler qu'à la suite de la réorganisation qui a été effectuée, votre Société a pris possession, le 11 mars 1926, de l'actif et de l'entreprise de la Compagnie de Pulpe et de Papiers d'Eau du Saguenay, de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi et de leurs filiales.

La Canadian Appraisal Company fut chargée à cette époque d'évaluer les usines et leur installation, et ce sont les chiffres de son rapport qui servent de base à l'inventaire de l'actif fixe.

Les réserves forestières ont été en grande partie explorées et inventoriées par des ingénieurs forestiers compétents et désintéressés, et leurs conclusions concordent avec la valeur comptable attribuée à cet actif.

Vos administrateurs, après un étude sérieuse, ont vendu certains éléments de l'actif, notamment les intérêts de la Société dans le Chemin de fer Roberval, Saguenay et la Compagnie Générale du Port de Chicoutimi, ce qui a permis à la Société de rembourser tout ses emprunts de banque et de se placer dans une situation favorable vis-à-vis le rapport du fonds de roulement.

Le plus grand soin a été apporté à l'établissement de l'inventaire de l'actif liquide, particulièrement en ce qui concerne les bois à pâte dans les cours et sur les rivières.

La Société n'a pas de dette obligataire: la somme de \$502,306, figurant au bilan, représente les obligations en cours des filiales.

Le passif courant, qui comprend diverses réserves, entre autres les provisions pour les réclamations douteuses et contestées, ne dépasse pas \$445,965.71, en regard d'un actif de \$2,137,060.96, ce qui fait ressortir un excédent de l'actif liquide de \$1,691,095.25.

La réserve habituelle pour déboisement a été faite pour tout le bois utilisé à provenant de nos concessions.

La présente situation au point de vue de l'exploitation et des recettes. Ainsi que le montre le compte Profits et Pertes, les recettes nettes d'exploitation, pour la période comprise entre le 12 mars et le 31 décembre 1926, toutes déductions faites, y compris d'importantes provisions pour dépréciation, déboisement, impôts sur le revenu et autres réserves, s'établissent à \$7,616,201.

Au cours de l'année, un système de contrôle efficace a été établi sur toutes les dépenses et sur les opérations effectuées aux fabriques et en forêt. Un laboratoire technique a été organisé en vue de poursuivre des essais et des travaux de recherche propres à maintenir l'efficacité et la qualité de la production. L'entretien et la réparation des propriétés ont été l'objet du plus grand soin et plusieurs améliorations pratiques ont été réalisées dont un est en droit d'attendre d'appréciables économies d'exploitation.

Le prix de la pâte de bois mécanique s'est maintenu à un niveau peu élevé. La demande en a été restreinte, et il semble y avoir peu de chances d'amélioration. Depuis trois ans, la tendance du marché des pâtes mécaniques qui font l'objet de notre production accuse une demande plutôt déclinante.

Les perspectives. Après un examen attentif de la situation, vos administrateurs sont convaincus que l'intérêt de la Société exige la construction d'une fabrique de papier. Toutefois ce projet ne pourra être réalisé qu'après avoir obtenu des réserves forestières additionnelles au sujet desquelles des négociations sont engagées avec le Gouvernement de Québec.

Vos administrateurs se croient tenus de déclarer que, dans les conditions actuelles du marché des pâtes mécaniques et jusqu'à ce que la Société puisse améliorer sa puissance d'achat par la fabrication du papier, on ne saurait envisager comme très encourageante la perspective d'une répartition de dividendes.

Montreal, 30 mars 1927. A. STEWART McNICHOLES, Président.

L'Etendue de Notre Service

Nous ne sommes pas seulement le dépositaire de l'argent, mais aussi — L'Avocat de l'Épargne L'Allié du Commerce L'Auxiliaire des Affaires

La Banque Royale du Canada

SUCCESSALES: CHICOUTIMI KENOGAMI PORT ALFRED

Jusqu'à maintenant, ces formalités ont décidé qu'il y avait lieu de faciliter les choses, et il y a à l'heure actuelle des organisations privées qui s'efforcent d'aider le gouvernement à expédier les demandes de naturalisation.

Advertisement for Nestlé's Milk with image of a baby and text: 'L'ALIMENT LACTÉ de NESTLÉ Rend les Bébés Vigoureux'

Advertisement for Pardessus (overcoats) by L.-H. Carrier, Ltée. Features images of a man in a hat and a pair of shoes. Text: 'SPECIAL POUR SAMEDI Dernière Mode. Ce modèle plait à tous les jeunes gens, surtout ce printemps avec l'introduction des nouvelles teintes "pastel". 3.50. 19.50. 4.95. L.-H. Carrier, Ltée. 138, RUE RACINE, TEL 186W CHICOUTIMI'

Advertisement for 'La Campagne Canadienne' by R. P. Adlard Dugre, S. J. Text: 'FEUILLETON DU "PROGRES DU SAGUENAY" La Campagne Canadienne par le R. P. ADELARD DUGRE, S. J. No 17. —Vous dites, Madame? —Les deux médecins se trouvaient tout interloqués par cette brusque intervention. François rougit un peu, apparemment contrarié. Le Dr Poitevin voulut d'abord augmenter: il comprit vite que, pour le moment, toute discussion était inutile. Les brèves réponses de Fanny, bien que données sur un ton presque badin, attestaient une résolution déjà formée, qu'il serait impossible de modifier dans une réunion si nombreuse. La conversation générale se trouvait suspendue et désorientée par cet incident, des dames se demandant de quoi il était question, d'autres n'osant dire ce qu'elles savaient ou soupçonnaient. L'entretien languit quelques instants, puis, comme les enfants remontaient du rivage, des visiteurs se retirèrent. François profita de leur départ et se leva pour les suivre. Tout le monde fit de même. Les étrangers furent invités à revenir, on prit date pour quelques promenades et quelques soirées, puis on se dispersa. Dès que les époux Barry s'engagèrent sur le chemin qui conduisait à la maison de Baptiste, Fanny reprit le sujet qu'elle avait entamé tout à l'heure. Dans la paix rafraîchissante de cette belle soirée de campagne, ils s'en allaient tous deux, balançant la décision qui allait orienter le reste de leur vie. —Alors, Frank, disait Fanny, tu songes sérieusement à demeurer au Canada? —Et pourquoi pas, Fanny? Tout m'y invite. —C'est vrai. Cependant... —Eh! bien? —Je ne puis pas. Ce serait trop pour moi. —Mais non, Fanny, nous nous y habituerons. Vois comme on nous accueille partout. On s'empresse autour de toi, on ne sait que trouver pour te faire plaisir. —Assurément, nous sommes bien reçus. Pour quelques jours c'est très bien et je suis contente de mon voyage. Mais il y a une différence entre passer quelques jours chez des parents et s'installer pour la vie. Demeurer ici des mois, des années, toujours, ne pas retourner aux Etats; François, tu n'y a pas songé! —François baissa la tête. C'était bien la grande objection, l'objection prévue et redoutée, qui se dressait devant lui. Fanny ne consentirait jamais à devenir canadienne, et alors il n'avait qu'à renoncer définitivement à son pays. —Pourtant, murmura-t-il timidement, on se fait à un nouveau milieu. J'en sais quelque chose, moi. —Où! toi, c'est une autre affaire. Quand tu quittas le Canada pour les Etats-Unis, tu étais jeune. Et puis, tu ne perdis pas au change! —Ne t'y trompe pas, Fanny. Le Canada, c'était plus pauvre, moins beau, moins avancé, mais c'était chez nous. Quitter la maison à vingt ans, quand on y a vécu heureux, c'est dur. —Mais je n'oublie pas ce que j'avais perdu. J'en suis certain, Fanny, tu trouverais ici beaucoup plus de ce que tu aimes que ce que j'en trouvais là-bas. —Tout de même, quand on est jeune on a l'âme plus souple, le coeur ouvert à des impressions nouvelles. A notre âge, tout recommencer à neuf... —C'est vrai, Fanny, c'est un sacrifice. Mais ce n'est pas la fantaisie qui nous le fait choisir, c'est la nécessité qui nous l'impose. —Fanny ne répondit pas. Sa figure légèrement contractée indiquait la répugnance qu'elle éprouvait devant le sacrifice à faire. —"Songes-y, reprit François, nous ne pouvons toujours pas compromettre notre existence et l'avenir de nos enfants pour satisfaire des préférences, qui, après tout, sont secondaires. —Secondaires? Comment peux-tu dire cela? C'est le tout de ma vie que tu me demandes de sacrifier. Moi, Américaine et femme de ville, tu veux m'amener dans une campagne. —Mais non. Trois-Rivières, ce n'est pas une campagne. Nous serons en ville, nous aurons une société, tu te feras des amis. —Où, une société, parlons-en... —Que veux-tu dire? —Je veux dire que je ne trouverai pas ici la société qui me convient. —Mais ces dames?... —Non.

**Vive la poule canadienne!**

On ne badine pas avec la poule canadienne. Non seulement elle sert son maître et son pays, mais encore va-t-elle triompher contre ses rivales du monde entier dans les expositions internationales. Chez nous, les poules ne sont pas un objet de luxe, mais une source de profit et de bien-être. Le ciel d'Italie, le climat enchanteré de la France, les sites merveilleux de l'Allemagne conviennent mieux bien aux poules de race que l'air vif et pur du Canada. Aussi les poules qui ont immigré des pays chauds ou tempérés du Vieux-Monde se trouvent-elles bien de la vie canadienne. Elles font envie à leurs rivales d'Europe. Le peuple canadien ne sait pas encore apprécier à leur juste mérite la coopération féconde de la poule, et il ne faudra rien moins qu'un congrès mondial pour nous en bien convaincre. Ce congrès nous est annoncé dans les termes suivants par un communiqué qui dira mieux que nous ce dont il s'agit:



**Le THÉ KING COLE**

**"VOUS EN AIMEREZ LE GOÛT"**

EN PAQUETS DE FEUILLE DE MÉTAL HERMÉTIQUEMENT CLOS SEULEMENT — JAMAIS VENDU AU DÉTAIL.

**L'INDUSTRIE DU PAPIER EST PROSPERE QUOIQU'ON EN DISE**

Le langage des chiffres. — Les rapports du mois de février. — Le Wall Street Journal.

On vient de publier les rapports des exportations de papier du Canada pour le mois de février. On constate, d'après ces chiffres une diminution sur le mois précédent. Naturellement d'aucuns sont encore plus pessimistes qu'ils l'étaient il y a quelques mois puisque les chiffres viennent confirmer leurs craintes. Ont-ils raison? ont-ils tort? Voilà une autre question.

Et d'abord les chiffres. Au cours du mois de février dernier nous avons exporté pour une valeur de \$12,976,965 soit une diminution de \$470,000 sur janvier dernier et de \$320,000 sur février 1926. Ce sont les chiffres. Il n'y a pas à dire ils sont en diminution mais pas au point de s'alarmer comme on veut le faire dans certains quartiers.

Naturellement il faut y aller avec prudence mais ceux qui sont toujours prêts à s'alarmer semblent oublier plusieurs choses qu'il est bon de rap-

**FABRIQUES DE PATES ET PAPIERS DU QUEBEC**

LIMITÉE ET FILIALES

BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 1926

ACTIF

Actif fixe:	
Réserves forestières, forces hydrauliques, usines et autres constructions, installations et outillage, lignes de transmission, etc., valeur comptable	\$14,481,629.81
Moins réserve pour dépréciation	339,155.84
	\$14,142,473.97
Placements, valeur comptable	17,536.20
Paie mensuelle sur actif vendu	187,879.64
Actif courant:	
Expèces en banque et en caisse	\$104,454.27
Billets recevables	44,645.72
Comptes recevables	232,198.22
Inventaires:	
Pâte mécanique	396,136.43
Bois à pâte	972,955.28
Provisions et marchandises	159,062.41
Déboursés au compte du bois à pâte 1926-1927	227,617.63
	2,137,069.96
Dépenses payées d'avance	40,910.15
Fonds d'amortissement:	
Amortissement par le Fiduciaire—Chicoutimi Freehold Estates Limited	22.25
Valeurs détenues en garantie de contrats pour la coupe de 1926-1927	24,000.00
Réclamations—Valeur comptable	1.00
	\$16,549,893.17

PASSIF

Capital-actions:	
Autorisés:	
120,000 actions privilégiées 7% cumulatif de \$100 chacune	\$12,000,000.00
100,000 actions ordinaires de \$100 chacune	10,000,000.00
	\$22,000,000.00
Emis:	
69,056 actions privilégiées 7% cumulatif entièrement libérées	6,906,000.00
70,213 3/100 d'actions ordinaires entièrement libérées	7,021,803.00
	\$13,928,403.00
Dette obligataire:	
Obligations première hypothèque 6%, 15 ans Chicoutimi Freehold Estates Ltd.	324,606.00
Obligations première hypothèque 5% de la Compagnie des Eaux et d'Electricité de Chicoutimi	92,000.00
Obligations première hypothèque 5 1/2% de la Halifax Bay Land & Building Co.	85,700.00
	502,306.00
Passif pour valeurs détenues en garantie des contrats de coupe 1926-27	24,000.00
Passif courant:	
Comptes payables	38,594.87
Dû aux entrepreneurs, pour bois	143,851.06
Salaires courus et non réclamés	29,583.47
Réserve pour l'emmagasinement de l'eau au Lac Kénoami	128,894.66
Réserve pour frais légaux, réclamations et autres frais courus	98,753.17
Réserve pour l'impôt sur le Revenu	6,488.48
	445,965.77
Réserves:	
Pour déboisement	1,267,388.39
Générale	32,520.19
	1,299,908.58
Surplus	88,736.00
Surplus capital	260,573.85
Passif contingent:	
Litige affectant la Cie de Pulpe de Chicoutimi (en banqueroute) lequel, s'il est admis, sera réglé par l'émission d'actions ordinaires à raison de 50 pour cent du montant adjugé.	
Toute réclamation qui peut surgir contre la Société d'Éclairage et d'Énergie Électrique du Saguenay comme conséquence de la garantie consentie par elle au contrat du 31 mai 1923.	
Note—Dividendes privilégiés cumulatifs arriérés depuis le 1er juillet 1925	
	\$16,549,893.17



**Vous voulez qu'il soit distingué et qu'il se porte bien.**

Pour être assuré d'une bonne confection et de la qualité désirée, demandez à voir nos beaux tissus d'importation.

**J. H. LAFAMME**  
Tailleur responsable  
169, rue Racine, Tél. 1853  
CHICOUTIMI



Afin de pouvoir donner un meilleur service à notre clientèle, nous avons agrandi notre atelier, nous avons installé une machinerie tout à fait moderne pour servir à la réparation aussi bien qu'à la confection de la chaussure.

**Réparations de tous genres**

**Chaussures faites sur commande.**

**LUCIEN RACINE**  
CORDONNIER  
Rue St-Dominique,  
JONQUIERE

**AU FEU! AU FEU!**

La perte des compagnies d'Assurance sera votre profit. Le stock de D. Boulé & Cie sauvé du feu sera vendu à l'Enca dans le local de Alfred Paradis, rue Racine, Rivière au Rats, de 2 à 5 heures de l'après-midi et de 7.30 à 10 heures du soir, les 1er et 2 avril prochain.

les, mais ce que les aviculteurs de toutes les parties du monde n'ont pu très bien s'expliquer, c'est que le Dominion se soit placé au premier rang dans l'élevage de races originaires des bords de la Méditerranée ou de l'Asie méridionale. Les aviculteurs étrangers auront l'été prochain une excellente occasion d'éclaircir la question, puisque le troisième Congrès mondial triennal d'Aviculture se tiendra à Ottawa du 27 juillet au 4 août.

Un grand nombre de Canadiens peuvent penser que, parce qu'ils ne possèdent absolument aucune connaissance en aviculture, le Congrès en question n'est pas susceptible de les intéresser; en ce cas, il est clair qu'ils ne se rendent pas compte de l'importance de cet événement, au double point de vue général et national. En Europe, et en Grande-Bretagne, tout particulièrement, le progrès de l'aviculture est dû en grande partie aux efforts personnels et à l'aide pécuniaire de personnalités éminentes. Sa Majesté le roi Georges V et le prince de Galles, qui tous deux auront des parquets à l'exposition du Congrès, comptent parmi les plus grands éleveurs de volailles de l'empire britannique, et leur exemple est suivi par des centaines de personnes mues par des sentiments à la fois patriotique et philanthropiques. On s'attend qu'environ sept mille délégués étrangers assisteront au Congrès d'Ottawa; parmi eux, des centaines voudront sans doute se rendre compte si une contrée qui produit des volailles d'aussi bonne qualité ne constituerait pas un excellent produit d'adoption pour les habitants des régions agricoles surpeuplées de l'Europe. Plus il y aura de citoyens des différentes parties du Canada au Congrès, plus les délégués étrangers auront l'occasion de se renseigner sur les diverses provinces du pays, et de retourner chez eux avec une notion exacte de ce que le Canada peut offrir au colon venu de l'étranger.

**Les personnes âgées ont besoin d'un tonique au printemps**

Elles devraient prendre **Father John's Medicine**



Cette sensation de fatigue et d'épuisement, si commune au printemps, est un symptôme particulièrement dangereux chez les personnes âgées. Elle indique que l'énergie physique est dans un bien triste état et que l'organisme est incapable d'extraire des aliments la somme normale de nutrition. Un remède pour fortifier l'organisme et pour nourrir et enrichir le sang, voilà ce dont les personnes âgées ont besoin à cette saison même.

Le Remède du Père Jean est le meilleur des toniques alimentaires et parfaitement sûr. C'est un composé de l'huile de foie de morue la plus pure mélangée avec d'autres précieux ingrédients alimentaires et toniques au moyen d'un appareil dessiné spécialement à cette fin. Le procédé merveilleux de composition de cette célèbre prescription à l'ancienne mode rend Father John's Medicine facile à digérer même pour les systèmes affaiblis des personnes âgées et possède donc une valeur spéciale comme tonique reconstituant de l'organisme.

Father John's Medicine agit aussi comme laxatif doux. Il est absolument exempt d'alcool et de drogues dangereuses.

"Confiez-nous vos impressions"

Encouragez nos annonceurs

Propagez le "Progrès"

**A la suite de l'embargo**

L'interdit imposé sur la crème et le lait canadiens par les Etats-Unis affecte une partie considérable de l'exportation totale de lait et de crème du Canada aux Etats-Unis étant donné que Québec exporte plus que toutes les autres provinces. Pour l'année financière 1926, Québec exporta \$4,882,651 de crème sur un total de \$6,989,295 et l'Ontario pour \$1,998,093. Québec exporta pour \$579,795 de lait et l'Ontario pour \$274,772.

Durant les onze mois de l'année financière actuelle jusqu'à la fin de février les quantités suivantes de lait et de crème furent exportées des endroits qui tombent sous l'interdit:

Endroits	Lait	Crème
Québec	Gals.	Gals.
Athelsten	1,158,358	536,194
Sutton	613,881	390,179
Coaticook		70,000
Québec City	120	120
St-Johns	732	43,838
Beebe Junction	797,862	935,527
St-Armand	599	1,062,806
Endroits en Ontario:	377,306	237,795
Prescott	879,436	6,878
Cornwall		267,939
Morrisburg		53,010
Gananoque		19
Brockville	681,537	29,343

Les records montrent que ni lait ni crème ne sont exportés aux Etats-Unis directement de Montréal.

Des chimistes seront présents à une conférence entre plusieurs des plus gros exportateurs de lait et de crème de la région de Montréal et les autorités des douanes des Etats-Unis. Les chimistes tenteront de démontrer aux autorités américaines pour quelles raisons l'interdit devrait être levé.

Trois cents gallons de crème et 350 gallons de lait ont été renvoyés aux exportateurs hier et depuis aucun produit laitier n'a été envoyé vers la frontière.

**SAISIE D'ALAMBIC**

Montréal, 1er. — (Serv. Presse Canadienne). — Un des plus considérables alambics qui aient été découverts dans la région de Montréal, a été saisi par D. J. Kearney, officier spécial du ministère des douanes.

L'alambic a été découvert dans un édifice en briques, de deux étages, sur la rue Notre-Dame. Aucune arrestation n'a été opérée.

De nouveaux abonnements!!!

**Vite prêts pour l'école**

**SHREDDDED WHEAT**

fait, avec du lait chaud, un déjeuner rassasiant pour les petits. Tout cuit, prêt à manger

**VIOLON**

Gratuit

De nouveaux abonnements!!!

**AUX CULTIVATEURS**

Nous sommes acheteurs de tous vos produits: viandes, légumes, etc. Notre organisation est la seule du genre dans la région.

Nous pouvons vous donner les meilleurs prix pour vos produits.

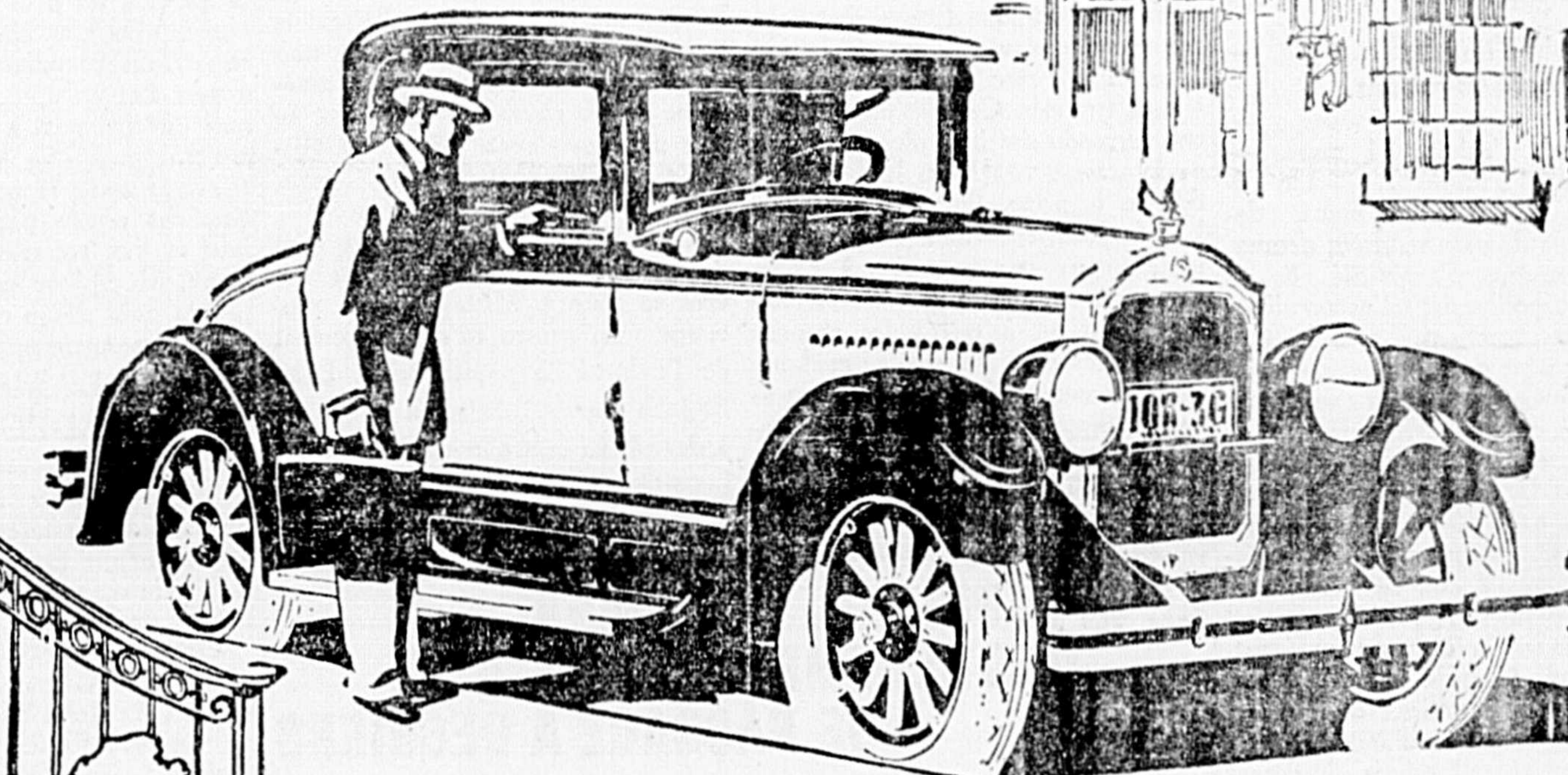
Nous ne faisons pas de tout affaire avec les intermédiaires: nous achetons directement du producteur et vendons au consommateur.

Nous avons donc les meilleurs prix d'achat et de vente.

Téléphones Centre et Dubuc

**ELOI COTE**  
Rue Racine, près de P.-T. Légaré  
CHICOUTIMI

*L'Aristocrate*



**Il n'y a pas de meilleure valeur que le NOUVEL AUTO STAR**

LES méthodes qui président à la fabrication du nouvel auto Star ont un caractère de permanence qui explique la satisfaction que cette voiture assure à tous.

Le nouvel auto Star est construit selon un idéal et il vaut pleinement le prix demandé. La vente et le service sont effectués par une organisation permanente qui n'est pas harassée par les méthodes de fabrique à haute pression.

Pour cette raison et pour son adaptabilité aux routes et au climat canadiens, le nouveau Star constitue pour le prix le meilleur auto qui soit aujourd'hui offert au public canadien.

Durant Motors of Canada, Limited Toronto, Canada

**Le \* NOUVEL \* AUTO \* STAR**

QUATRE — SIX

*L'Aristocrate des autos à prix modique*

**SAVARD AUTOMOBILE LTEE**  
JONQUIERE, Co. Chic.

